



IMPACTS SOCIAUX DU RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE ET D'AUTRES RÉGIMES COMPARABLES

REVUE DE LA LITTÉRATURE

Rapport réalisé à la demande du



Réalisé par Annick Vallières

doctorante au Département de sociologie de l'Université de Montréal

Sous la supervision d'Estelle Carde

professeure adjointe au Département de sociologie de l'Université de Montréal

Révisé par Pierre Sénéchal

Avril 2016

Table des matières	
Sommaire des principaux résultats	3
Introduction	5
Méthodologie	7
Impacts sur les mères	9
Santé mentale des mères	9
Santé physique et comportements de santé des mères	12
Conclusion du thème : Quels impacts les régimes de congés parentaux ont-ils sur les mères?	14
Impacts sur les pères	15
Comportements de santé des pères	15
Le travail domestique et les soins : enjeu d'équité entre les genres	16
Analyses statistiques des effets d'une réforme des congés parentaux sur le partage des tâches domestiques et des soins	16
Comparaisons internationales de la division des tâches au sein des ménages selon les politiques de congés parentaux	19
Ce que nous apprennent les études qualitatives : exploration des mécanismes et processus	20
Des résultats moins encourageants	21
Conclusion du thème : Quels impacts les régimes de congés parentaux ont-ils sur les pères?	24
Impacts sur les enfants	24
Performance scolaire et revenus à l'âge adulte	25
Développement cognitif et comportemental	26
Travail domestique à l'adolescence	28
Santé de l'enfant	28
Conclusion du thème : Quels impacts les régimes de congés parentaux ont-ils sur les enfants?	31
Impacts sur les milieux de travail	32
Craintes quant aux impacts négatifs en milieu de travail de la prise de congé parental	32
Soutien du milieu de travail	33
Changements des mentalités	35
Conclusion du thème : Les régimes de congés parentaux influencent-ils les comportements des acteurs et des actrices des milieux de travail quant à la conciliation travail-famille?	35
Natalité et fécondité	37
Les politiques familiales et de fécondité : facteurs de variations multiples	37

Analyses des différentes mesures de la politique familiale au sein d'un même pays : exemples concrets	40
Analyses des effets d'une réforme des congés parentaux sur la fécondité au sein d'un pays donné	41
Conclusion du thème : Les régimes de congés parentaux influencent-ils la natalité et la fécondité? ...	42
Conclusion générale	43
Annexe	46
Tableau 1. Caractéristiques des congés de maternité, de paternité, de parentalité et d'adoption dans les pays sélectionnés pour la revue de la littérature	46
Références bibliographiques	49

Sommaire des principaux résultats

L'objectif principal de cette revue de la littérature est de dégager dans les recherches récentes (2010-2015) les principales retombées sociales attribuables à l'instauration du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) en 2006 et, plus globalement, des régimes de congés parentaux similaires mis en place ailleurs dans le monde. Il est très difficile de trouver des données uniformes sur les impacts sociaux liés aux congés de maternité, de paternité et aux congés parentaux payés. Les méthodes de collecte de données, les populations observées, les méthodes d'analyse, les congés accordés et les conditions d'admissibilité aux programmes varient considérablement entre les études consultées. Cela pose un défi majeur quant à la comparaison des études. En raison de la diversité des études retenues, il est donc ardu, voire impossible de prétendre à des conclusions unanimes. Cette difficulté est expliquée, entre autres, par des différences de contexte (différents pays, différents régimes, différentes normes sociales et culturelles, etc.). L'effet des congés parentaux demeure dans la plupart des cas incertain et reste difficile à qualifier, mais plusieurs résultats portent à croire que les congés parentaux payés ont des effets d'amplitude limitée sur divers enjeux.

De manière générale, cette revue de la littérature nous permet de montrer qu'une attention insuffisante a été portée à la compréhension des mécanismes de causalité. La grande majorité des résultats ne peuvent être interprétés comme des estimations causales, mais uniquement comme des associations informatives. En effet, il existe relativement peu de résultats présentant les bénéfices de tels programmes par des relations causales. De plus, trop peu d'études qualitatives se sont penchées sur les retombées sociales des congés parentaux.

Malgré les critiques que l'on peut formuler, il y a tout de même des constats à retenir de la littérature. La disponibilité des congés parentaux à la suite de la naissance d'un enfant engendre une faible augmentation de la fécondité. En agissant en interaction avec d'autres mesures des politiques familiales, les congés parentaux payés instaurent des conditions favorables à la venue d'un ou de plusieurs enfants pour les familles. Parmi les constats les plus souvent observés dans les études, nous trouvons que les régimes de congés parentaux payés mènent à une réduction, bien que faible, de la dépression et de l'anxiété chez les mères. Par contre, en ce qui concerne la santé physique de ces dernières, la littérature explorée n'arrive pas à des résultats concluants, mais indique une augmentation de l'activité physique chez les pères.

Dans les cinq dernières années, la littérature montre un engouement pour la recherche des bénéfices des congés parentaux chez les pères. Les études suggèrent qu'une durée minimale des congés (excédant quelques semaines) accordés aux pères serait nécessaire pour qu'il y ait réellement des effets à long terme sur leur implication dans les tâches domestiques et les soins aux enfants. Bien que les congés parentaux semblent globalement améliorer l'égalité entre les genres au sein de la sphère privée, il faut souligner que certaines études montrent que, malgré les attentes, le congé de paternité n'est pas, *a priori*, garant du soutien de la femme durant la période du post-partum ni à long terme. La revue de la littérature est par contre unanime quant au fait que l'instauration de congés paternels non transférables à la mère et bien rémunérés augmente la prise de congés par les pères et, ultimement, le temps passé avec l'enfant.

Cette revue de la littérature montre également que la santé des enfants n'est pas affectée par les congés parentaux, ou l'est très modérément. Cependant, la durée du congé payé accordé aux mères serait déterminante pour la durée de l'allaitement maternel. En ce qui concerne les effets des régimes de congés parentaux sur les performances scolaires et sur le développement cognitif et comportemental des enfants à long terme, les résultats des études sont contradictoires. Certaines études suggèrent que les congés parentaux n'auraient pas d'effets, ou en auraient seulement pour des sous-groupes d'enfants (selon les caractéristiques des mères, des pères, etc.), sur le développement de ces derniers, tandis que d'autres études trouvent des impacts sur les taux de décrochage scolaire, d'entrée au collège et de revenus à l'âge de 30 ans.

Finalement, on peut retenir de la revue de la littérature présentée dans ce rapport que le soutien du milieu de travail est un ingrédient essentiel à la réussite des politiques de congés parentaux. En effet, le soutien de la part des collègues et de l'employeur est susceptible d'encourager ou de décourager les parents d'utiliser leur congé et d'augmenter ou de réduire la durée de celui-ci.

Malgré le fait que le profil global tiré de cette revue de la littérature suggère des retombées sociales positives associées aux congés parentaux, il est important de rappeler que ces impacts peuvent varier en fonction des caractéristiques des parents (éducation, revenus, etc.) et des pays (normes sociales, autres mesures de la politique familiale, etc.) et qu'il est difficile de généraliser pour l'ensemble des pays étudiés ainsi que pour toutes les tranches de la population.

Introduction

Le Régime québécois d'assurance parentale a été implanté le 1^{er} janvier 2006, à la suite de plusieurs années de luttes sociales menées par les groupes de femmes, les syndicats et les autres groupes d'intérêt, ainsi que de batailles juridiques entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada (Tremblay, Doucet et McKay, 2015; Tremblay, 2010; Tremblay et Genin, 2011). Le Régime québécois d'assurance parentale, qui offre des prestations de maternité, de paternité et des prestations parentales en début de vie d'un enfant, fait partie d'un ensemble de mesures prises dans le cadre d'une politique familiale intégrée qui vise, entre autres, la conciliation travail-famille et la promotion de l'égalité des sexes. Le gouvernement du Québec bénéficie donc de son propre régime. Ces prestations remplacent, pour les Québécois et les Québécoises, les prestations de maternité, parentales et d'adoption accordées ailleurs au Canada en vertu de la Loi sur l'assurance-emploi. Le programme de prestations parentales (PPP) fédérales accorde, depuis sa réforme en 2001, 35 semaines de congé parental pouvant être partagées par les conjoints et 15 semaines de congé de maternité. Le régime provincial québécois se distingue sur plusieurs points du régime fédéral¹.

Premièrement, le Régime québécois d'assurance parentale inclut un congé de paternité sous la forme de 3 à 5 semaines réservées aux pères et non transférables. Cette mesure est considérée comme une exception en Amérique du Nord (Tremblay, 2010), mais est comparable à celles prévues par les politiques des pays nordiques tels que la Suède, la Norvège, l'Islande et la Finlande, par exemple. Deuxièmement, le RQAP offre plus de flexibilité comparativement au régime fédéral. En effet, les parents québécois ont le choix entre un régime de base constitué d'un plus long congé avec des prestations plus faibles ou un régime particulier constitué d'un congé plus court avec des prestations plus élevées². Troisièmement, le gouvernement du Québec a adopté des critères d'admissibilité au programme plus larges que le reste du Canada. Par exemple, les travailleurs et les travailleuses autonomes sont admissibles. Finalement, le RQAP est plus généreux. Il offre un taux de remplacement de salaire ainsi qu'un revenu maximum assurable supérieurs à ceux du programme canadien de prestations parentales associé à l'assurance-emploi. Ainsi, les modalités de ce nouveau régime le distinguent nettement de celui du reste du Canada, mais aussi de celui des États-Unis. Généralement, on positionne plutôt le Québec parmi les régimes providentiels sociaux-démocrates, pour reprendre la typologie classique de l'économiste et sociologue danois Gøsta Esping-Anderson (1999)³. De ce fait, le régime de congés parentaux du Québec est plus

¹ Consulter le tableau 1 en annexe pour plus de détails sur le programme canadien.

² Consulter le tableau 1 pour plus de détails sur le programme québécois.

³ Cette typologie discerne trois régimes d'État-providence qui se distinguent selon les objectifs qu'ils se donnent (démarchandisation/marchandisation, stratification sociale, familiarisation/défamiliarisation, relations entre l'État et le marché). Le premier est le régime social-démocrate, représenté principalement par les pays scandinaves (Danemark, Norvège, Suède, etc.). Il se donne comme objectifs l'égalité et la démarchandisation des travailleurs et des travailleuses. Le deuxième est le régime conservateur ou corporatiste qui vise plutôt des actions préventives afin de maintenir l'harmonie sociale. Les pays représentant le régime conservateur/corporatiste sont l'Allemagne et, dans une moindre mesure, la Belgique, la France et l'Italie, par exemple. En matière de politiques sociales, le premier régime vise l'accès universel à une large gamme de prestations, tandis que le deuxième régime souhaite plutôt protéger les travailleurs et les travailleuses contre certains risques

proche de ceux des pays scandinaves, puisqu'il a notamment comme objectif l'égalité des genres et qu'il opte pour une approche plus interventionniste. Comme le soulignent Marian Baird et Margaret O'Brien (2015), une tendance paradoxale émerge en ce qui concerne les politiques parentales dans les régimes providentiels libéraux, toujours selon la classification de Gøsta Esping-Anderson. Dans certains pays anglo-saxons, comme le Canada et l'Australie, l'État intervient directement sur les congés parentaux. Cela est contraire à la tendance des pays providentiels libéraux de ne pas faire intervenir l'État dans le marché. Cependant, les politiques de congés parentaux mises en place dans ces pays continuent de se différencier de celles des régimes providentiels sociaux-démocrates, puisque l'égalité des genres est étonnamment absente de leurs objectifs (Baird et O'Brien, 2015).

Pour célébrer ses 10 ans d'existence, le Conseil de gestion de l'assurance parentale (CGAP) s'est donné le mandat de faire état des impacts de ce type de régime au Québec et ailleurs dans le monde où des congés parentaux similaires ont été instaurés. La présente revue de la littérature a été orientée vers la question de recherche suivante : quelles sont les principales retombées sociales attribuables à l'instauration du Régime québécois d'assurance parentale et, plus globalement, à des régimes de congés parentaux comparables ailleurs dans le monde? Les questions de recherche secondaires suivantes guident également le travail qui a été réalisé : les régimes de congés parentaux influencent-ils la natalité et la fécondité? Quels impacts les régimes de congés parentaux ont-ils sur les mères, les pères et les enfants? Les régimes de congés parentaux influencent-ils le comportement des employeurs⁴ quant à la conciliation travail-famille? Les régimes de congés parentaux favorisent-ils une distribution plus égalitaire des tâches domestiques et des soins prodigués aux enfants entre les parents?

La première partie du rapport décrira la méthodologie utilisée pour cette revue de la littérature. La deuxième partie du rapport représentera les cinq thématiques qui ressortent de notre consultation de la documentation récente sur les effets de régimes de congés parentaux analogues au Régime québécois d'assurance parentale. Les cinq grandes thématiques seront traitées dans cet ordre : 1) impacts sur les mères; 2) impacts sur les pères; 3) impacts sur les enfants; 4) impacts sur les milieux de travail; et 5) natalité et fécondité.

sociaux. Le troisième régime, dit libéral, est représenté principalement par les pays anglo-saxons (États-Unis, Canada, Royaume-Uni, Australie, etc.). Ce dernier a comme principal objectif la gestion de la pauvreté tout en intervenant le moins possible dans le fonctionnement du marché. Bien que plusieurs critiques aient été faites à l'égard de cette typologie et que plusieurs modèles différents aient été proposés (Orloff, 2009; Sainsbury, 1999; Lewis, 1992; Bamba, 2004; Korpi, 2004), elle reste la plus utilisée dans les analyses comparatives de politiques.

⁴ Dans le texte, le terme « employeur » réfère non pas à la personne physique qui emploie des travailleuses et travailleurs, mais à l'organisation, à l'entreprises, à la personne morale.

Méthodologie

La présente revue de la littérature a été réalisée à la suite d'une recherche bibliographique menée au mois d'octobre 2015. Nous avons effectué cette recherche à partir du catalogue des bibliothèques de l'Université de Montréal (Atrium) et du moteur de recherche *Google Scholar*. La recherche de documentation a été complétée par une exploration de la veille médiatique effectuée par le Conseil de gestion de l'assurance parentale. Nous avons retenu uniquement la documentation récente (2010-2015) de manière à recenser les principaux articles concernant les impacts sociaux des congés parentaux dans les pays industrialisés. Les termes de recherche sélectionnés ont été les suivants, en sélectionnant les conjonctures et les opérateurs booléens appropriés : *parental leave, maternal leave, paternal leave, effect, impact, fecundity, natality, child health, women health, work-family balance, reconciliation, domestic work, breastfeeding, father involvement, career, workplace support, employer experience, gender equality*. Les mots clés ont également été traduits en français, puisque les articles rédigés en français et en anglais ont été consultés. La recherche n'a pas été restreinte aux articles originaux publiés dans les revues scientifiques. La documentation grise, telle que les rapports de recherche, les documents de travail, les mémoires et les thèses, a été considérée comme étant admissible. Par contre, les livres n'ont pas été retenus. Les revues de la littérature pertinentes ont été retenues, même si elles ne contenaient pas de données originales. Elles ont été utilisées à titre comparatif et pour compléter la bibliographie avec des études qui auraient pu échapper à la recherche bibliographique.

Nous avons ensuite procédé au processus de sélection finale en précisant les critères d'exclusion. Au total, 104 textes ont été présélectionnés. Les documents portant uniquement sur les impacts économiques ont été exclus. De plus, nous avons retenu les textes s'intéressant à l'un des pays suivants : Canada, Islande, Finlande, France, Australie, Suède, Norvège et Danemark. Ces pays ont été préalablement sélectionnés comme ayant des régimes de congés parentaux similaires à celui du Québec. Pour obtenir de l'information détaillée sur les régimes de congés parentaux de chacun des pays sélectionnés, consulter le tableau 1 en annexe. Ce tableau donne un aperçu des congés assortis ou non d'un remplacement de revenus prévus, dans les pays sélectionnés. Toutefois, il ne saurait prétendre faire un tour exhaustif de la situation dans chacun des pays. En nous concentrant uniquement sur une mesure particulière, soit les congés parentaux, sans prendre en compte son interaction éventuelle avec d'autres mesures qui peuvent avoir aussi un effet, nous avons donc une vision partielle de la situation au sein d'un pays donné. Comparer des programmes entre divers pays est un exercice complexe nécessitant la compréhension de plusieurs paramètres qui ne sont pas toujours présentés dans la documentation accessible. Ainsi, toute comparaison peut être difficile, voire inefficace dans la mesure où elle ne tient pas compte des nombreux éléments de contexte, de l'histoire dans lesquels s'inscrivent les dispositifs ainsi que des autres programmes propres à chaque pays. À la suite du processus d'exclusion, 51 études contenant des résultats originaux ont été sélectionnées. Il s'agit de 3 mémoires de maîtrise, 42 articles publiés dans des revues scientifiques, 5 documents de travail et 1 rapport de recherche gouvernemental.

Cette revue de la littérature permet de dégager des tendances intéressantes en ce qui a trait aux effets potentiels des congés de parentalité, de maternité et de paternité dans les pays ayant une politique de congés semblable à celle du Québec. Ce document se révèle un excellent résumé de l'état des connaissances des cinq dernières années à ce propos. Évidemment, comme toute revue de la littérature, celle présentée dans les pages suivantes reste partielle et synthétique, donc, en partie, réductrice. Cependant, l'une de ses forces est la réduction du biais de publication en incluant la documentation grise. Le biais de publication renvoie au fait que les études rapportant des résultats positifs et statistiquement significatifs sont plus souvent publiées que celles rapportant des résultats négatifs ou non statistiquement significatifs. Le fait de ne pas prendre en compte des résultats non significatifs dans une revue de la littérature peut entraîner une surestimation des résultats positifs. Il est donc important de consulter la documentation grise ainsi que de rendre compte de résultats non significatifs, comme nous l'avons fait dans cette revue de la littérature, pour ne pas reproduire le biais de publication. Finalement, l'une des faiblesses de cette revue de la littérature est son manque de diversité concernant les couples étudiés dans les études répertoriées. Bien que plusieurs études ne précisent pas l'orientation sexuelle des couples constituant leur échantillon, à notre connaissance, une seule étude consultée a inclus un couple homosexuel composé de deux hommes (McKay et Doucet, 2010). Aucune étude consultée n'évalue l'impact des congés parentaux sur les couples lesbiens. On peut donc dire que les résultats présentés dans cette revue de la littérature portent presque exclusivement sur les couples hétérosexuels.

Impacts sur les mères

En permettant de concilier l'arrivée d'un enfant avec l'emploi rémunéré de sa mère qui se retire temporairement du marché du travail, les congés parentaux et maternels payés offrent un temps de repos aux femmes à la suite d'un accouchement. Concernant cet enjeu, deux thèmes sont ressortis de nos recherches, soit les effets des congés parentaux sur la santé mentale des mères et sur leur santé physique. Évidemment, les congés de parentalité et de maternité peuvent également avoir des effets sur l'emploi et les revenus des mères, mais les études portant uniquement sur les aspects économiques n'ont pas été prises en compte dans cette revue de la littérature.

Santé mentale des mères

Plusieurs chercheurs et chercheuses se sont penchés sur le lien entre les congés parentaux et la santé mentale des mères. Par exemple, dans le cadre de son mémoire de maîtrise, Vanessa Robitaille (2014) a exploré les effets des changements de politiques concernant les congés parentaux de 2001 et 2006 au Canada et au Québec sur la santé des mères québécoises. L'auteure utilise un modèle de régression de discontinuité à partir des données médicales provenant de la Régie de l'assurance maladie du Québec pour comparer les mères ayant donné naissance trois mois avant chacune des deux réformes (2001 et 2006) et celles ayant donné naissance trois mois après les réformes. Pour mesurer la santé des mères, Vanessa Robitaille (2014) a choisi les indicateurs suivants : l'utilisation des services hospitaliers, des visites en salle d'urgence, des visites en consultations externes, les coûts des services médicaux engendrés par les mères, les coûts liés aux hospitalisations, aux visites en salle d'urgence, aux visites en consultations externes et aux rencontres avec les médecins. En examinant les données couvrant la période de deux ans avant l'accouchement et de cinq ans après l'accouchement pour chaque groupe de mères, l'auteure a pu évaluer les effets des réformes sur la consommation de services médicaux et la prévalence de maladies. Les résultats indiquent une réduction de la dépression et de l'anxiété chez les mères. En effet, selon les résultats, la réforme canadienne de 2001 aurait entraîné une légère réduction du nombre de diagnostics de dépression et d'anxiété durant la période suivant l'accouchement. Cependant, cet effet positif est de faible amplitude (soit une variation d'environ 20 diagnostics, ce qui représente 0,5 %) et se résorbe par la suite. En ce qui concerne la réforme québécoise de 2006, les résultats ne sont pas concluants. Cette réforme ne semble pas avoir eu d'influence sur les diagnostics et sur l'utilisation des services de santé. L'une des faiblesses de cette étude est que la base de données utilisée ne contient pas d'information sur la prise de congé réelle et la durée de ce congé, le cas échéant. De ce fait, l'auteure observe uniquement l'assignation aux congés parentaux ou le fait que ces congés existent. De plus, il semble que les renseignements médicaux fournis par la Régie de l'assurance maladie du Québec ne soient pas suffisants en ce qui a trait à la santé mentale des mères, puisqu'une partie non négligeable des coûts et de l'utilisation des services médicaux associés au traitement de ce type de maladie est prise en charge par la malade. Par exemple, les

renseignements concernant l'utilisation des services d'un psychologue ne sont pas observables dans la base de données.

Dans une étude mentionnée précédemment, Amanda R. Cooklin, Heather J. Rowe et Jane R. W. Fisher (2012) explorent la relation entre la mère et l'enfant⁵ et le statut d'emploi à 10 mois post-partum. Les mères qui occupent un emploi dans les 10 premiers mois de vie de leur enfant étaient plus susceptibles d'allaiter pendant de plus courtes périodes et de vivre moins d'anxiété de séparation. De plus, l'étude montre que le statut d'emploi des mères n'est pas statistiquement associé à l'attachement émotionnel pour leur enfant. Les auteures concluent donc que le congé de maternité payé protégerait les mères quant à un retour au travail précoce à la suite de la naissance d'un nourrisson, ce qui pourrait leur permettre d'allaiter plus longtemps.

Une autre étude (Séjourné, Beaumé, Vaslot et Chabrol, 2012) examine le rôle du congé de paternité dans la survenue de la dépression maternelle post-partum. Pour cette étude, 51 couples ont été recrutés dans trois maternités de la région de Bordeaux, en France, de novembre 2009 à janvier 2010. Des questionnaires ont été remis aux couples en deux temps. Entre le deuxième et le cinquième jour après l'accouchement, les mères ont rempli l'*Edinburgh Postnatal Depression Scale* (EPDS) mesurant les symptômes dépressifs et la *Multidimensional Scale of Perceived Social Support* (MSPSS) mesurant le soutien social perçu. Deux mois après l'accouchement, les mères répondaient une deuxième fois à l'EPDS et au MSPSS. Elles devaient également répondre à des questions portant sur le tempérament du bébé, les capacités maternelles, le ressenti quant au rôle de mère et la qualité de la vie en post-partum. Les pères devaient répondre à des questions mesurant leurs capacités et leur implication paternelles quant aux soins à donner aux enfants. Les résultats des analyses de corrélation et de régression indiquent que la prise du congé de paternité n'avait pas d'effet sur les résultats de l'EPDS des mères. En revanche, le manque d'implication paternelle était un prédicteur significatif de l'intensité des symptômes dépressifs maternels. De ce fait, les auteurs concluent que « [p]lus que la présence du père, c'est sa participation aux soins au bébé qui semble importante à prendre en compte lors du dépistage et du traitement des dépressions postnatales » (Séjourné, Beaumé, Vaslot et Chabrol, 2012, p. 360). Les résultats suggèrent donc que « la participation du père serait indépendante de la prise ou non du congé de paternité et, bien que celui-ci soit un facteur important permettant au père de s'investir dans les soins à l'enfant et de soutenir sa conjointe dans son nouveau rôle de mère, il ne constitue pas à lui seul un facteur de protection de la dépression postnatale maternelle » (Séjourné, Beaumé, Vaslot et Chabrol, 2012, p.363). Bien que la taille de l'échantillon soit restreinte et que les résultats ne soient donc pas généralisables, cette étude nous permet tout de même de faire une nuance importante à propos entre les conséquences de la prise du congé de paternité et l'influence de l'implication des pères dans les soins à l'enfant en période post-partum sur le vécu des mères.

Dans leur étude, Gillian Whitehouse, Helena Romaniuk, Nina Lucas et Jan Nicholson (2012) ont analysé notamment les conséquences de la durée des congés parentaux sur la santé mentale des mères australiennes. Après avoir contrôlé les caractéristiques de la mère, de l'enfant, de la famille, du quartier

⁵ Dans l'étude, la relation mère-enfant est définie par trois indicateurs : l'attachement émotionnel mère-enfant, l'anxiété de séparation de la mère et l'allaitement maternel.

habité et du milieu de travail, l'analyse des données de la *Longitudinal Study of Australian Children* montre qu'un plus long congé était associé à un niveau de détresse psychologique⁶ réduit chez les mères. Plus précisément, les mères qui ont pris un congé payé de plus de 13 semaines ont 76 % moins de risques de détresse psychologique de deux à trois ans après la naissance de l'enfant que les mères qui n'ont pris aucun congé payé. La durée du congé total (payé et non payé) de 26 à 52 semaines est également associée à un plus faible risque de détresse psychologique de deux à trois ans post-partum pour les mères (comparativement à celles qui ont pris moins de 16 semaines en tout de congé). Par contre, cette association n'était pas significative au-delà de 52 semaines. Les auteures expliquent ce résultat comme le reflet de l'insécurité financière de prendre un congé de cette durée, car, en fonction des politiques de congés payés en Australie, celui-ci serait presque certainement en grande partie non rémunéré. Les auteures concluent qu'il pourrait y avoir en Australie une durée optimale de congés pour les mères de plus de six mois (mais pas nécessairement de plus de 12 mois), avec au moins trois mois de congés qui seraient payés. Il est également possible que le lien entre la durée du congé à la suite de la naissance d'un enfant soit plus complexe à analyser. Dans leur article, Leanne C. Findlay et Dafna E. Kohen (2012) s'intéressent aux données du *Survey of Young Canadians* (2010-2011) et constatent que les mères ayant déclaré vivre une dépression post-partum prenaient un plus long congé. De ce fait, un long congé de maternité ou de parentalité n'est pas nécessairement associé à une meilleure santé mentale chez la mère.

Les résultats précédents s'apparentent aux constatations de deux revues de la littérature traitant des relations entre les congés parentaux et la santé des mères. Dans leur revue, intitulée *The maternal health outcomes of paid maternity leave: A systematic review*, Zoe Aitken et coll. (2015) consultent, en fonction de leurs critères de sélection et d'exclusion, six articles et une thèse de doctorat. Les études sélectionnées portaient sur les pays suivants : Australie, Suède, Norvège, États-Unis, Canada et Liban. La synthèse des articles consultés suggère que le congé de maternité payé offre généralement des avantages pour la santé des mères (de manière générale, pas seulement la santé mentale), mais que ceux-ci varient en fonction de la durée du congé. Ces résultats sont similaires à ceux de la revue de la littérature intitulée *Influence of macrosocial policies on women's health and gender inequalities in health*, effectuée par Carme Borrell et coll. (2014). Après consultation de 17 articles⁷ publiés de 1994 à 2012 abordant les liens entre les congés parentaux et la santé des mères, les auteurs dégagent un tableau positif de cette politique particulière sur la santé mentale des mères. De plus, les auteurs précisent que certaines études de leur revue de la littérature montrent que les effets des congés parentaux varient en fonction des caractéristiques des mères et de la durée de leur congé.

En ce qui concerne la santé mentale des mères, une étude s'est intéressée aux effets à long terme des congés parentaux. En effet, Mauricio Avendano, Lisa Berkman, Agar Brugiavini et Giacomo Pasini (2015) examinent les effets à long terme des politiques de congés maternels sur la santé mentale des mères. Les auteurs ont utilisé les données du *Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe* (SHARE) et de la *Comparative Maternity, Parental and Childcare Leave and Benefits Database*. L'analyse se concentre sur des données d'échantillons représentatifs d'une population de femmes de 50 ans et plus des pays suivants : Danemark, Allemagne, France, Australie, Italie, Belgique et Espagne. Selon une approche

⁶ La détresse psychologique est évaluée avec l'échelle standardisée de Kessler.

⁷ Dans cette revue de la littérature, le nombre de pays analysés et comparés dans chaque article variait de 2 à 13. Il incluait notamment la Grande-Bretagne, la Finlande, le Japon, les États-Unis ainsi que 11 autres pays européens.

d'analyse des doubles différences (*difference-in-difference*)⁸, la dépression chez les femmes d'un âge avancé est liée aux politiques de congé de maternité en vigueur lors de la naissance de leur premier enfant. Les femmes ayant bénéficié d'un congé de maternité (comparativement au groupe témoin composé des femmes non employées au moment de leur accouchement, et donc qui n'ont pas eu droit à un congé) obtiennent un résultat plus faible (réduction de 0,38 point) sur l'échelle de dépression Euro-D aux âges avancés. Bien que l'ampleur de l'effet soit relativement faible, il est comparable aux effets d'autres variables telles qu'être mariées ou avoir une limitation physique lors de ses activités quotidiennes. Par contre, cette association ne permet pas de déterminer un effet causal, puisqu'elle peut refléter des changements dans des variables autres que les politiques de congés de maternité. Le fait est que, dans cette étude, les auteurs comparent des femmes qui travaillent et des femmes qui ne travaillent pas. Or, il est possible que l'insertion professionnelle affecte plus la santé mentale des femmes que les congés de maternité payés. Les résultats suggèrent tout de même que les prestations de congé de maternité, qui sont conçues pour fournir une période de protection d'emploi aux mères, ont des effets bénéfiques sur la santé mentale des femmes qui vont au-delà des effets à court terme répertoriés dans la littérature.

Contrairement aux études précédentes, Qian Liu et Oskar Nordstrom Skans (2010) ne trouvent pas d'association significative entre la durée des congés parentaux payés et la santé mentale des mères. Ils prennent comme cas d'étude la réforme suédoise de 1988 dans laquelle une extension du congé de parentalité (de 12 mois à 15 mois, avec un taux de remboursement de 90 % du salaire) a été instaurée. Les résultats indiquent que la santé mentale des mères n'a pas été affectée par la réforme, et ce, peu importe le niveau d'éducation des mères. Il est possible que ce résultat non significatif soit dû au fait que la politique de congés parentaux était déjà généreuse.

Santé physique et comportements de santé des mères

Bien que cette thématique ait été bien moins explorée que la précédente, certaines études ont analysé l'influence des congés parentaux sur différents indicateurs de santé physique des mères. Généralement, les résultats sur l'effet des congés parentaux sur la santé physique des mères s'avèrent moins concluants et sont parfois contradictoires. Par exemple, Klara Johansson, Patrik Wennberg et Anne Hammarström (2014) explorent la relation entre les congés parentaux et l'augmentation de l'activité physique chez les pères et les mères du nord de la Suède. Cette étude longitudinale se base sur des données recueillies lorsque les participants avaient 21 ans, puis à 42 ans. L'activité physique autorapportée de 584 participants et participantes ayant eu un enfant entre 1993 et 2005 a été analysée par rapport à des données nationales portant sur les congés parentaux. Une régression multinomiale a été effectuée sur les données en contrôlant en fonction du statut socioéconomique et l'année de naissance de l'enfant. Pour les mères⁹, les résultats indiquent que la durée du congé parental n'est pas associée à une activité physique

⁸ La méthode des doubles différences (nommée *difference-in-difference* en anglais), aussi traduite par « différence-en-différence » par certains auteurs, est une méthode statistique utilisée pour estimer l'effet d'un traitement et consistant à comparer la différence entre le groupe témoin et le groupe traité avant et après l'introduction du traitement. Cette méthode est également utilisée pour évaluer l'impact des politiques publiques. Sur une période donnée, on compare le groupe témoin, qui n'a pas été exposé à la politique, au groupe exposé à la politique.

⁹ Pour les résultats concernant les pères de ces études, consulter la section Impacts sur les pères.

accrue ni au fait de répondre aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) par rapport à l'activité physique à l'âge de 42 ans. Ce résultat va de pair avec les conclusions tirées de l'étude canadienne de Ryan E. Rhodes et coll. (2014) qui indique que, pour les femmes, avoir un enfant était associé à la réduction d'activité physique d'intensité modérée à vigoureuse un an post-partum. Cette étude précise que la parentalité est également associée à la diminution des activités sédentaires chez les femmes. Dans cette dernière étude, seules les femmes avaient pris un congé parental. Les résultats de cette étude peuvent varier de ceux de l'étude de Klara Johansson, Patrik Wennberg et Anne Hammarström (2014), puisqu'elle porte sur les effets à court terme (mesurés durant la première année de vie de l'enfant) et non sur les effets à long terme.

Dans leur article, Anna Månsdotter, Michael Lundberg et Lars Lindholm (2012) examinent notamment de quelles manières l'égalité des genres chez les couples suédois ayant un premier enfant en 1988-1989 est associée à des préjudices de santé liés à l'alcool menant à la mort ou à l'hospitalisation de 1992 à 2006. Dans cette étude, un échantillon de 118 595 couples a été créé à partir du Registre suédois de statistiques multigénérationnelles. Ces derniers ont été catégorisés comme étant traditionnels, égalitaires ou non traditionnels basés, entre autres, sur leur distribution des congés parentaux¹⁰. Pour les femmes¹¹, faire partie d'une famille de type traditionnel quant à la distribution des congés parentaux est associé à une diminution de 21 % du risque de préjudices de santé liés à l'alcool, comparativement au type égalitaire. Par contre, aucune association n'a été trouvée entre les congés parentaux et le risque de préjudices portés à la santé liés à l'alcool chez les femmes appartenant au modèle familial de type non traditionnel.

En se fondant sur la prémisse que les congés paternels introduits en 1993 en Norvège sont censés encourager les pères à prendre plus de responsabilités à la maison et par rapport aux enfants, Elisabeth Ugreninov (2013) examine l'implication des pères dans les soins prodigués aux enfants dans la relation entre le stress des mères à concilier famille et travail et le nombre d'absences pour congés de maladie qu'elles prennent. L'hypothèse de la recherche est que, la réforme norvégienne de 1993 induisant une répartition plus égalitaire des tâches domestiques et des soins aux enfants, elle entraîne une réduction du « double fardeau » (on pourrait même dire triple fardeau dans ce cas-ci) des mères et donc une réduction de la prise de congés de maladie chez les mères. À la suite de l'analyse comparative de données administratives en Norvège avant la réforme (groupe témoin constitué de 1 149 mères) et après la réforme (groupe exposé constitué de 1 168 mères), l'hypothèse s'est avérée inexacte. Les résultats indiquent que l'instauration du congé de paternité n'a aucun effet sur le nombre d'absences pour maladie des mères. Soulignons que le concept de cette recherche est problématique à plusieurs égards. Tout d'abord, en fonction de l'objectif de la recherche, il aurait été primordial d'inclure des données sur la distribution des tâches domestiques et des soins aux enfants ainsi que les heures de travail de chaque parent. Ensuite, pour

¹⁰ Les couples sont considérés comme étant « traditionnels » lorsque le père rapporte plus de 60 % du revenu du ménage et que la mère effectue plus de 60 % des tâches de soins (selon la mesure des indicateurs sélectionnés par les chercheurs). Les couples sont catégorisés comme étant « égalitaires » lorsque chaque parent rapporte au moins 40 % du revenu du ménage et effectue moins de 60 % des tâches de soins. Finalement, les couples sont classés comme étant « non traditionnels » si le père rapporte moins de 40 % du revenu du ménage et que la mère effectue moins de 40 % des tâches de soins.

¹¹ Pour les résultats concernant les pères de cette étude, consulter la section Impacts sur les pères.

parvenir à lier le stress des mères relatif à la conciliation travail-famille aux congés de maladie, il manque encore une fois des données cruciales. En effet, rien dans les résultats ne nous permet d'affirmer que les congés sont pris pour des raisons liées au stress de la conciliation travail-famille. De plus, l'auteure considère uniquement les données pour un seul parent et ne peut donc pas objectiver les situations dans lesquelles le temps des mères et celui des pères sont complémentaires. Finalement, les congés de maladie pris en compte dans l'analyse sont ceux de plus de 14 jours. Bien que le double fardeau soit un facteur de risques de certaines maladies, comme nous n'avons pas d'information précise sur les raisons de ce congé, il est difficile d'évaluer si les congés de plus de 14 jours de congé de maladie représentent des absences en raison de problèmes de santé qui ne sont pas vraiment liés au stress du double fardeau.

Finalement, nous souhaitons formuler une critique, soulignée par Carme Borrell et coll. (2014), sur la tendance dans la majorité des articles consultés à rendre compte d'associations statistiques, significatives ou non, sans explorer suffisamment les processus ou les mécanismes sous-jacents par lesquels les congés parentaux influent sur la santé et le bien-être des mères. Pour ce faire, des études qualitatives devraient être réalisées sur ce sujet.

Conclusion du thème : Quels impacts les régimes de congés parentaux ont-ils sur les mères?

La littérature conclut principalement à un effet, bien que souvent faible, des congés parentaux sur la santé mentale des mères. Plus précisément, les congés payés pris par les mères auraient comme effet de réduire la dépression et l'anxiété. De plus, les congés payés pris par les pères peuvent également réduire les symptômes dépressifs chez les mères. Cependant, il s'agirait davantage de l'implication du père dans les soins prodigués aux enfants plus que seulement sa présence qui influencerait positivement la santé mentale des mères. Certains résultats suggèrent également qu'un trop long congé des mères est associé à une détresse psychologique. En outre, l'influence des droits aux congés parentaux sur la santé mentale des mères aurait des effets à long terme.

En ce qui concerne la santé physique des mères, la littérature explorée n'arrive pas à des constatations concluantes. Par exemple, les congés paternels ne réduiraient pas le nombre de jours de congé de maladie pris par les mères. De plus, des résultats contradictoires ont été trouvés en ce qui concerne l'effet des congés parentaux sur l'exercice physique effectué par la mère. Finalement, vivre dans un couple « traditionnel » en ce qui a trait au partage des congés parentaux (c'est-à-dire plus de semaines utilisées par les mères) protégerait les femmes du risque d'hospitalisations ou de mort lié à la consommation d'alcool.

Impacts sur les pères

Depuis l'établissement du RQAP, la prise de congé par les pères à la suite de la naissance d'un enfant a augmenté radicalement et la durée moyenne de ce congé au Québec se distingue fortement de la durée moyenne à l'échelle canadienne. En effet, en 2010-2011, les pères québécois prenaient en moyenne 5,5 semaines de congé, tandis que les autres pères canadiens prenaient 1,7 semaine de congé. Dans la littérature, on constate que l'influence des congés parentaux et paternels sur les pères a particulièrement retenu l'attention de 2010 à 2015. Dans leur rapport intitulé *State of the world's fathers*, Ruti Levitov, Nikki van der Gaag, Margaret Greene, Michael Kaufman et Gary Barker (2015) mentionnent qu'actuellement aucune politique ne reçoit plus d'attention que les congés pour les pères à la suite de la naissance d'un enfant. Cela transparaît clairement dans notre recherche, puisqu'une grande part des études consultées porte sur cet enjeu. Dans cette section, nous aborderons principalement les impacts que peut avoir la prise d'un congé du père à la suite de la naissance d'un enfant sur : 1) la santé du père; et 2) la division sexuelle du travail domestique et des soins au sein du couple.

Comportements de santé des pères

Contrairement à ce qui était le cas pour la santé des mères, peu d'études se sont penchées sur l'impact des congés parentaux sur la santé des pères. Dans la littérature, on constate que les chercheurs et chercheuses accordent moins d'attention à l'influence des congés parentaux sur la santé des pères que sur la santé des mères. D'ailleurs, aucune étude consultée ne portait sur leurs effets sur la santé mentale des pères. Par contre, comparativement aux résultats obtenus pour les mères, ceux portant sur l'effet des congés sur les comportements de santé des pères sont plus concluants. Dans l'étude réalisée par Anna Månsdotter, Michael Lundberg et Lars Lindholm (2012) en Suède, les résultats des analyses de régression logistique indiquent que, pour les pères, le fait de vivre dans un modèle familial dit non traditionnel en ce qui a trait à la distribution du congé parental est associé à une augmentation de 45 % du risque de préjudices pour la santé liés à l'alcool, comparativement au modèle égalitaire.

Dans l'étude de Klara Johansson, Patrik Wennberg et Anne Hammarström (2014) mentionnée précédemment dans la section portant sur les impacts des congés parentaux sur les femmes, les auteurs ont aussi exploré la relation entre les congés et l'augmentation de l'activité physique chez les pères du nord de la Suède. Ils constatent que, pour les pères, contrairement aux mères, l'utilisation des congés parentaux est associée à une augmentation de l'activité physique en contrôlant en fonction du statut socioéconomique et l'année de naissance de l'enfant. Cependant, les résultats indiquent que la prise de congé pour les pères n'est pas associée au fait de répondre aux recommandations de l'Organisation

mondiale de la santé par rapport à l'activité physique à l'âge de 42 ans, soit plusieurs années après la naissance de leur enfant.

Le travail domestique et les soins : enjeu d'équité entre les genres

Dans les régimes sociaux-démocrates, l'un des objectifs de l'instauration des congés parentaux, et encore plus des congés paternels, est l'implication des pères et le partage des tâches domestiques et des soins prodigués aux enfants. De manière générale, trois types d'études se dégagent de notre revue de la littérature : analyses statistiques de l'effet d'une réforme, analyses de comparaison internationale et analyses qualitatives. Nous concluons cette sous-section en explorant les effets non désirés des régimes de congés parentaux mis en place dans les pays étudiés ainsi que les études ne présentant pas d'effets concluants.

Analyses statistiques des effets d'une réforme des congés parentaux sur le partage des tâches domestiques et des soins

Premièrement, les impacts sur le partage des tâches sont analysés à partir d'une réforme du régime de congés parentaux dans un pays donné. Par exemple, Ankita Patnaik (2014) utilise le cas de l'implantation du RQAP comme une expérience « quasi naturelle »¹², en considérant les autres provinces canadiennes comme un groupe témoin. L'auteure a comparé la période de 2002 à 2005, qui a immédiatement précédé la réforme, avec la période de 2006 à 2010 qui l'a suivie. Les résultats de cette analyse comparative suggèrent des effets à court terme tels que l'augmentation de la participation des pères au programme de 250 % et l'augmentation de la durée de leur congé de 150 %. En analysant les données de l'Enquête sociale générale sur l'emploi du temps de Statistique Canada¹³, l'auteure conclut également à des effets à long terme sur la division sexuelle du travail au sein du couple, et ce, au cours des trois années suivant le congé parental. La méthode des doubles différences utilisée a permis de trouver que les pères exposés à l'implantation du RQAP, sondés en 2010, passaient 37 minutes par jour de plus (ce qui représente une augmentation de 23 %) que leurs homologues de la préréforme à faire du travail non rémunéré. Ce travail non rémunéré supplémentaire est constitué de 15 minutes par jour de travail ménager et de 22 minutes par jour accordées aux soins des enfants. Ainsi, les pères qui ont eu accès au RQAP sont plus enclins à participer aux tâches domestiques, et ce, au-delà du congé.

¹² Les expériences naturelles consistent à identifier un groupe témoin ainsi qu'un groupe exposé à un événement soudain et inattendu qui est produit par des facteurs extérieurs au problème. Dans les études qui nous intéressent, les auteurs et les auteures parlent d'expériences « quasi-naturelles », puisque l'instauration d'un programme de congés parentaux payés (ou sa réforme) ne se fait pas de manière totalement inattendue. Dans ce type d'études, puisque la réforme est provoquée par des changements politiques, l'affectation des parents au groupe exposé bonifié se fait aléatoirement (et automatiquement).

¹³ « Pendant 24 heures, les participants devaient tenir un journal où ils consignaient, toutes les sept minutes, ce qu'ils étaient en train de faire, où, et avec qui. La chercheuse a comparé les données recueillies en 2005 auprès de parents québécois d'enfants en bas âge (qui n'ont pas bénéficié du RQAP) avec les renseignements fournis en 2010 par des parents qui, eux, y avaient été admissibles » (Mercier, 2015).

De plus, selon Ankita Patnaik (2014), le RQAP modifierait d'autres types de comportements des pères. L'exposition au RQAP est associée à une augmentation de 36 minutes de plus passées physiquement à la maison pour les pères ainsi qu'à 29 minutes supplémentaires passées à proximité des membres de la famille. L'auteure souligne d'ailleurs que, en comparaison, les mères exposées au RQAP passaient plus de temps au travail. Plus précisément, les mères sondées en 2010 passaient plus de temps à travailler (60 minutes de plus par jour) et étaient plus susceptibles d'être employées à temps plein que celles sondées en 2005. Cela s'est traduit par une augmentation moyenne du salaire annuel des mères de 5 819 \$ en 2010, comparativement aux salaires des mères en 2005. De plus, elles consacraient 18 minutes de moins par jour aux tâches ménagères et passaient une demi-heure de moins à la maison. Par contre, les mères de 2010 ont augmenté de 48 minutes par jour les soins accordés aux enfants, comparativement aux mères de 2005. Les résultats de cette étude suggèrent donc que l'instauration du RQAP a encouragé les pères à distribuer plus équitablement les responsabilités à la maison, a augmenté le temps total passé avec l'enfant autant pour la mère que pour le père et a incité les mères à ne pas délaisser leur carrière.

La même réforme norvégienne de 1993 a été étudiée par Andreas Kotsadam et Henning Finseraas (2011). Ces auteurs se sont concentrés sur l'impact de l'instauration d'un congé paternel non transférable en Norvège en comparant les attitudes et les comportements relatifs à la distribution des tâches domestiques entre les couples hétérosexuels ayant eu des enfants nés avant la réforme (groupe témoin) et ceux ayant eu des enfants nés après la réforme. L'étude révèle qu'après la réforme les couples rapportaient 11 % moins de conflits à propos de la division des tâches ménagères et qu'ils étaient 50 % plus susceptibles de se partager la tâche de laver les vêtements que les répondants qui ont eu leur dernier enfant juste avant la réforme. Les chercheurs n'ont trouvé aucun effet significatif de la réforme sur les opinions à l'échelle individuelle sur l'égalité des sexes ni en ce qui concerne le partage d'autres tâches telles que la préparation de la nourriture et le nettoyage. Malheureusement, cette recherche n'explore pas le lien entre les congés de paternité et la distribution des tâches précises relatives aux soins des enfants entre les parents. De plus, cette étude a une validité interne forte, mais une validité externe limitée.

Par une recherche documentaire, Valérie Harvey (2014) présente le choix de l'Islande d'offrir un congé spécial non transférable de trois mois à chaque parent et un congé parental de même durée, plutôt que d'offrir un long congé parental pouvant être distribué selon la décision des parents. L'auteure présente ce modèle interventionniste comme une restriction de la liberté parentale justifiée par la nécessité de l'État de choisir cette option pour impliquer les hommes dans les responsabilités parentales. Malgré les critiques pouvant être formulées quant à ce choix politique, les conséquences s'avèrent manifestes autant en ce qui a trait à la prise de congé des pères, qui a connu une augmentation radicale, qu'à la division des tâches à la maison. Par exemple, dans l'étude d'Ásdís A. Arnalds, Guðný Björk Eydal et Ingólfur V. Gíslason (2013) sur les comportements des parents avec des enfants nés en 1997, 2003 et 2009, les parents islandais de 2009 affichaient une division des soins aux enfants plus égalitaires que ceux de 1997. Les résultats montrent aussi une corrélation directe positive entre la durée du congé payé pris par les pères et leur implication dans les soins prodigués aux enfants à long terme (ici, trois ans après la naissance du premier enfant). Bien qu'il ne s'agisse pas d'un lien de causalité, force est de constater que l'Islande, par sa politique de congé parental, pourrait graduellement atténuer certaines inégalités entre les hommes et les femmes.

Mari Rege et Ingeborg F. Solli (2013, 2010) explorent les répercussions du congé de paternité sur les revenus futurs des pères. À la suite de l'instauration du congé de paternité en Norvège en 1993 (quatre semaines réservées aux pères sur les 42 semaines de congé parental payé), les auteures notent une forte augmentation de la prise de congé après la naissance de l'enfant par les pères. Les auteures rapportent une réduction significative (de 2,1 %) des revenus des pères ayant profité du congé de paternité, comparativement aux pères qui n'ont pas eu droit à un tel congé (soit avant la réforme). Cet effet persiste jusqu'au dernier point d'observation des chercheuses, soit cinq ans post-partum. Les auteures expliquent la baisse de revenus par une hausse possible de l'implication du père dans la sphère privée. Pour tester cette hypothèse, Mari Rege et Ingeborg F. Solli (2010) s'intéressent aux données des *Norwegian Time Use Surveys* en 1990 et 2000. Elles constatent que les pères passent beaucoup moins de temps au travail et plus de temps avec leurs enfants après l'instauration du congé de paternité non transférable. Évidemment, il est impossible de conclure à un lien causal entre ces deux phénomènes. Plusieurs autres facteurs peuvent être en cause tels que des changements dans les normes sociales et les visions du rôle paternel. De plus, la baisse de revenus pourrait être expliquée par le fait qu'une absence du travail pour un congé de parentalité peut contribuer à réduire l'expérience de travail et les possibilités de promotion, par exemple. Malheureusement, ces hypothèses n'ont pas été testées par la recherche. À titre informatif, les auteures n'ont trouvé aucun effet de cette réforme sur l'emploi et les revenus des mères (Rege et Solli, 2013, 2010).

Une étude intéressante a exploré la corrélation présumée entre l'égalité des genres et le partage des congés parentaux. Ici, il s'agit d'explorer les attitudes des hommes et des femmes par rapport à la famille, la carrière, la dimension économique du travail et l'égalité des genres avant l'utilisation du congé et la distribution des congés parentaux. Ann-Zofie Duvander (2014) renverse donc le lien normalement établi. En effet, la durée du congé utilisé par le père est souvent perçue dans les études comme un indicateur d'égalité de genre, au sens large. Dans cette étude, l'auteure propose plutôt d'étudier si les attitudes (quant au travail, à la famille et à l'égalité des sexes) sont des prédicteurs de la durée des congés pour les mères et les pères. Elle s'attaque donc à un présumé implicite de plusieurs études citées plus haut, soit que les parents les plus égalitaires partagent davantage les congés. Pour ce faire, elle se concentre sur le cas de la Suède avec les données longitudinales des questionnaires de la *Young Adult Panel Study*. Cette enquête a été menée en trois temps. Lors des deux premiers (1999 et 2003), les 217 participants et 316 participantes n'ont pas d'enfants, donc seules leurs opinions sont analysées, tandis que les données de 2009 permettent d'analyser l'utilisation du congé parental. Une des limites majeures de l'étude est que le revenu du ménage n'a pas été pris en compte dans l'analyse. Cette information n'était pas disponible dans les données de la *Young Adult Panel Study*. Les résultats suggèrent que les attitudes (envers le travail, la famille et l'égalité des sexes) influencent la durée du congé parental en Suède. Par exemple, les femmes qui sont orientées vers la famille prennent de plus longs congés. Par contre, l'orientation vers la carrière et la dimension économique du travail ne sont pas statistiquement significatives. Il est donc possible que la conciliation travail-famille ne soit pas vue comme problématique. Les hommes sont principalement influencés par leur valorisation de la dimension économique du travail, qui prédit un congé parental d'une durée qualifiée de « moyenne » par l'auteure (c'est-à-dire de 6 à 20 semaines). Plus précisément, ils sont plus susceptibles

de se limiter seulement au congé leur étant réservé. Les hommes qui ont des attitudes positives envers l'égalité des genres sont plus susceptibles de prendre un congé de longue durée.

Comparaisons internationales de la division des tâches au sein des ménages selon les politiques de congés parentaux

La deuxième tendance pour analyser les effets des congés parentaux sur l'engagement des pères relativement à la famille ou au ménage est basée sur les analyses de données micro et macro sur les politiques familiales de différents pays, la plupart du temps en utilisant des techniques de modélisation multiniveaux. Ainsi, certaines études consultées adoptent une approche de comparaison internationale. Les deux études suivantes nous montrent que les effets des congés parentaux sur l'implication des pères varient en fonction des tâches et des caractéristiques des pères.

Par exemple, Christina Boll, Julian Sebastian Leppin et Nora Reich (2014) examinent le lien entre les congés paternels et les soins accordés aux enfants dans huit pays industrialisés (Suède, Finlande, Norvège, Allemagne, Italie, Canada, Pays-Bas et Royaume-Uni) à partir des données de la *Multinational Time Use Study*. L'échantillon se compose en tout de 58 864 pères vivant avec leur partenaire et ayant au moins un enfant de moins de 18 ans à la maison. Les résultats montrent que la durée du congé parental à la disposition des deux parents, et du congé parental réservé aux pères, ainsi que d'un niveau élevé de remboursement sont généralement associés à une augmentation du temps que le père consacre aux soins de ses enfants. De manière générale, le temps moyen consacré aux soins de l'enfant par les pères serait plus long lorsque les congés sont plus généreux, mais l'ampleur de cet effet varie en fonction du niveau d'éducation des pères. Par exemple, les estimations proposées par les auteurs indiquent que les congés paternels non transférables à haut taux de remboursement de revenus augmenteraient le temps moyen consacré aux soins des enfants d'environ une heure par semaine pour l'ensemble des pères, et d'environ une heure et dix minutes par semaine pour les pères très instruits. Par contre, ces derniers répondent faiblement à l'ajout d'une semaine de congé parental (qui n'est pas réservée exclusivement aux pères). En effet, une semaine supplémentaire de congé parental augmenterait le temps moyen d'un père très instruit avec son enfant d'environ sept minutes par semaine.

Jennifer L. Hook (2010) examine la manière dont les politiques de congés de parentalité mises en place à l'échelle nationale influencent la division des tâches au sein des ménages. Elle s'intéresse principalement à savoir si les modalités des congés de parentalité renforcent ou modifient la division genrée du travail dans les tâches domestiques et la cuisine. Elle analyse les données de la *Multinational Time Use Study* de 19 pays¹⁴ de 1965 à 2003 et constate qu'un long congé parental est associé à une

¹⁴ Les analyses portent sur 36 enquêtes menées de 1965 à 2003 dans 19 pays : l'Autriche (1992), l'Australie (1974 et 1992), la Belgique (1965), la Bulgarie (1988), le Canada (1971, 1981, 1986, 1992 et 1998), la Tchécoslovaquie (1965), le Danemark (1987), la Finlande (1987), la France (1965, 1974 et 1998), l'Allemagne (Est 1965 Ouest 1965 et 1992), la Hongrie (1965 et 1977), l'Italie (1989), la Norvège (1980, 1990, et 2000), la Pologne (1965), la Suède (1990 et 2001), le Royaume-Uni (1987, 1995 et 2000), les États-Unis (1965, 1975, 1985 et 2003) et la Yougoslavie (1965).

diminution du temps de cuisine des pères et à une augmentation du temps consacré à cette tâche par les mères. Ce résultat suggère qu'un long congé de parentalité (environ un an) renforce la division genrée de la cuisine, mais aucun effet significatif n'a été trouvé quant au partage du travail domestique. Selon les estimations, le temps de cuisine des hommes devrait diminuer de 19 minutes à 10 minutes par jour, tandis que le temps de cuisine des mères devrait augmenter de 94 minutes à 121 minutes par jour. Une constatation intéressante de cette recherche concerne l'effet différencié des congés lorsque les hommes sont admissibles au congé parental ou si des congés de paternité existent. Dans ce dernier cas, les femmes font moins la cuisine, et ce, même si les analyses ne trouvent pas d'effet significatif pour le temps de cuisine des pères. Dans l'étude, l'accès à un congé de paternité est associé à plus de temps consacré à des travaux domestiques de manière générale. Il y avait peu de changements dans le temps de cuisine des hommes ou des femmes pour les congés parentaux de moins de six mois.

Ce que nous apprennent les études qualitatives : exploration des mécanismes et des processus

Par l'entremise de l'analyse de 85 entretiens semi-dirigés avec 50 pères et 35 de leurs partenaires, Erin M. Rehel (2014) s'est intéressée aux différences entre les pères qui ont pris plus de trois semaines de congé et ceux qui ont pris moins de trois semaines de congés. Pour contrôler certaines variables, l'auteure recrute des hommes qui travaillent dans la même compagnie de services financiers, mais qui habitent dans trois villes différentes (Québec, Toronto et Chicago). Les trois groupes d'hommes sont donc tous de classe moyenne, mais sont soumis à des politiques familiales différentes. Cette étude qualitative confirme l'hypothèse de recherche selon laquelle quand, dans un couple hétérosexuel, les pères font l'expérience de la transition à la parentalité d'une façon qui est comparable à celle des mères (ici en prenant un congé parental après la naissance de l'enfant), ils en viennent à penser et à acquérir des compétences parentales (ou entreprendre leur « parentage » [*parenting*]) de façon semblable aux mères. Les résultats suggèrent que c'est seulement lorsque le père reste à la maison au-delà des trois premières semaines qu'il commence à développer des compétences parentales (ou un style de « parentage ») qui sont similaires à celles de la mère, c'est-à-dire qu'il est animé par un sens de l'initiative et des responsabilités qui le place en situation de « coparent » et qui lui permet de développer les mêmes compétences parentales que la mère. Prendre un congé parental d'une durée de plus de trois semaines lui permet de prendre conscience de ce que signifie rester à la maison avec le nouveau-né. Cela influence sa vision et il acquiert un plus grand respect du travail effectué par la mère. Comparativement aux pères qui ont pris un congé « prolongé », les pères qui n'ont pas pris de congé ou qui retournent au travail moins de trois semaines post-partum établissent rapidement un modèle de soins axés sur la mère. Il s'agit d'un style appelé « assistant » (« *helper* »), c'est-à-dire qu'ils ne font que suivre les instructions de leur partenaire. Dans l'étude, on constate que, particulièrement chez les pères québécois, la décision de prendre un congé de paternité et sa durée semblaient fortement influencées par les politiques familiales en vigueur. Les résultats suggèrent donc que le RQAP motive les pères à prendre leur congé non transférable, même ceux qui n'en auraient pas pris dans d'autres circonstances. Nous aimerions souligner que ces résultats, bien qu'intéressants, ne nous informent pas sur le sens de cette association dans la mesure où les normes sociales, les conceptions de la famille et de leur rôle en tant que père peuvent également avoir influencé leur prise de décision, ces dernières pouvant être différentes en fonction du contexte social des pères.

Lindsey McKay et Andrea Doucet (2010) ont effectué une étude qualitative sur la prise de congé par les pères, basée sur les entretiens menés de 2006 à 2008 auprès de 26 couples (25 couples hétérosexuels et un couple homosexuel composé de deux hommes) habitant au Québec et en Ontario. Le modèle prédominant chez les couples de l'étude correspond à la prise d'un court congé par le père après la naissance de l'enfant, et ce, en même temps que la mère pour un temps d'adaptation aux demandes des soins d'un nouveau-né. Lorsque les pères avaient quelques semaines supplémentaires (congé de paternité, congé parental ou vacances), ils les utilisaient durant l'été pour du temps en famille. Il ressort de la recherche qu'une dynamique genrée existe dans la prise de décision de la répartition du congé parental dans laquelle la plupart des mères se considèrent les « propriétaires » de ce congé. Certaines constatations retiennent particulièrement l'attention des chercheuses. Premièrement, les décisions concernant la répartition des congés sont principalement laissées aux mères parce que les pères considèrent que ce sont elles qui sont les principales responsables des soins aux enfants. Les différences biologiques entre les sexes (la lactation ou le besoin de repos après l'accouchement, par exemple) étaient utilisées pour justifier la prise d'un congé plus long par les femmes. Deuxièmement, les politiques mises en place jouent un rôle important, puisque la prise de congé est influencée par la durée du congé de parentalité, l'accès à un congé de paternité non transférable à la mère et l'inadmissibilité de la mère aux congés parentaux payés. Sur le dernier point, dans l'étude, il était clair que les pères qui prenaient les plus longs congés le faisaient non pas en raison de principes égalitaires, mais parce que leur partenaire n'était pas admissible à un congé rémunéré.

Gunhild R. Farstad (2015) arrive à des constatations similaires quant aux processus sous-jacents à la prise de décision concernant la distribution des congés parentaux dans le cas d'une étude qualitative en Islande¹⁵. À partir d'entretiens menés auprès de 14 couples hétérosexuels islandais effectués de 2009 à 2010, les résultats indiquent un modèle genré privilégiant les soins donnés par la mère, ce qui se traduit par l'entièreté des trois mois du congé parental pris par les mères, ne laissant aux pères que les trois mois du congé paternel. Les mères considèrent que le congé de trois mois qui leur est réservé est trop court, tandis que les pères considèrent plutôt que les trois mois de congé de paternité sont « assez longs ». De plus, l'allaitement est mentionné comme la principale raison pour les mères d'avoir un congé plus long. La grande majorité des mères ne considèrent pas sérieusement la possibilité de diviser le congé avec le père en le combinant avec un retour au travail à temps partiel. Ainsi, l'auteure conclut que les hommes sont plus étroitement liés à leur vie professionnelle que les femmes.

Des résultats moins encourageants

Une faible proportion des études consultées ne trouvent pas d'effets à l'utilisation par les pères des congés à la suite de la naissance de leur enfant. Par exemple, Michael B. Wells et Anna Sarkadi (2012) ont exploré comment les politiques de congé parental en Suède ont influencé deux espaces d'engagement paternel, soit la prise de congé parental et la participation aux activités ou les visites dans les centres de santé des enfants. Concernant le point qui nous intéresse, le régime de congés parentaux mis en place en Suède n'aurait pas d'influence sur l'engagement des pères, mesuré dans cette étude par la proportion de

¹⁵ Soulignons que les parents islandais font souvent face à une situation problématique particulière appelée « *care gap* », soit un écart entre la fin des congés parentaux et une place disponible pour leur enfant dans une garderie subventionnée par l'État.

jours de congé parental pris par le père et la faible participation aux visites aux Centres de santé des enfants et aux réunions de groupe de parents.

Bien que l'augmentation de la prise de congé par les pères à la suite de l'instauration d'un congé propre à ceux-ci semble incontestable (Schober, 2014; Zhelyazkova, 2013)¹⁶, cela ne se traduit pas nécessairement dans toutes les études par une plus grande implication à long terme dans les soins aux enfants. Par exemple, John Ekberg, Rickard Eriksson et Guido Friebe (2013) utilisent des données administratives de 1993 à 2003 pour étudier l'effet de l'introduction d'un mois de congé de paternité en Suède en 1995 sur le comportement des pères à court et à long terme. Sous forme d'expérience « quasi naturelle », les données sur la prise de congé par les pères ayant eu un enfant avant la réforme et ceux ayant eu un enfant après la réforme ont été analysées. Tout d'abord, l'impact à court terme a été mesuré par la prise de congé par les pères. La réforme a eu comme conséquence une augmentation d'en moyenne 15 jours du congé utilisé par les pères. La proportion des pères ayant utilisé des congés a augmenté de 50 % avec l'introduction de la réforme. De plus, les résultats indiquent que le pourcentage des pères prenant un mois de congé à la suite de la naissance d'un enfant est passé de 9 % à 47 % après la réforme. Cependant, les résultats indiquent que la réforme n'a pas eu d'effets à long terme sur les comportements des pères au sein de la sphère domestique (mesurés par le nombre de congés pris par les pères pour soigner un enfant malade). En effet, la probabilité des pères de participer aux soins, en cas de maladie pendant les années suivant la naissance de l'enfant, n'est pas associée au fait d'avoir pris un congé de paternité ou non. On constate ici que la prise de congé ne se traduit pas nécessairement par une plus grande prise de responsabilités des pères quant aux soins à prodiguer enfants à long terme.

La France n'a pas exercé de pression sur les hommes par l'entremise de politiques de congés paternels du type « *daddy quotas* », ni intégré un discours visant l'égalité des genres dans leurs politiques familiales. De ce fait, Jan Windebank (2012) suggère que les traditions culturelles et historiques républicaines de la France ont façonné les politiques mises en place en perpétuant un certain traditionalisme en ce qui concerne la division sexuelle du travail dans la sphère domestique, tout en favorisant l'emploi des femmes dans la sphère publique. Dans leur texte, Marie-Thérèse Letablier et Nathalie St-Amour (2010) examinent les politiques familiales du Québec et de la France sous trois angles : 1) le soutien apporté aux parents pour la garde de leurs enfants; 2) les congés octroyés aux parents pour qu'ils assument leurs responsabilités parentales et familiales; 3) les formes d'organisation du temps de travail et son articulation par rapport aux contraintes de la vie familiale. Elles arrivent à des constatations semblables à celles de Jan Windebank (2012) en ce qui concerne les politiques de congés parentaux en France : le dispositif des congés parentaux « reste encore marqué par son ancrage dans l'idéologie du libre choix des parents et ni sa longueur ni sa rémunération ne sont suffisamment incitatives pour persuader les pères de prendre une partie des mères » (Letablier et St-Amour, 2010 : 105). La France agit donc ici comme contre-exemple de ce que l'on trouve dans d'autres pays qui ont explicitement visé l'égalité entre les sexes dans l'établissement de leurs régimes de congés parentaux.

D'ailleurs, certaines études proposent des conséquences non désirées de l'instauration d'un congé réservé aux pères. Ann-Zofie Duvander et Mats Johansson (2012) explorent l'effet après 24 mois sur

¹⁶ De manière générale, les revues de la littérature précédentes ont proposé que les effets sur la prise de congé des pères variaient selon trois aspects essentiels : la durée du congé parental, l'aspect non transférable d'une partie du congé pour les pères et le taux de remboursement de revenus (Dearing, 2015).

l'utilisation des congés pour les pères de trois réformes en Suède (1995, 2002 et 2008), soit respectivement un mois réservé aux pères (1995), un deuxième mois réservé aux pères et une extension de 30 jours pour le congé des mères (2002) et un crédit d'impôt (« *gender equality bonus* ») qui fonctionne comme suit : plus le congé est partagé également, plus les parents recevront de bonus. Les résultats de l'étude indiquent une forte augmentation de l'utilisation des congés par les pères à la suite du premier mois qui leur est réservé. L'utilisation de congé par les pères augmente d'une moyenne de 25 jours avant la première réforme, à 35 jours après, tandis que l'utilisation des congés par les mères décline de 320 jours à 294 jours. Pour la deuxième réforme, les auteurs constatent un effet plus modeste, soit une augmentation moyenne de sept jours de congé pour les pères. L'introduction d'un mois réservé aux pères augmente considérablement la probabilité que ceux-ci prennent un congé de 30 jours, mais pas plus de 5 semaines. De la même manière, l'introduction du deuxième mois réservé aux pères augmente de manière significative la probabilité que ceux-ci prennent un congé de 60 jours, mais pas plus de 9 semaines. Autrement dit, les pères se limitent uniquement aux mois qui leur sont réservés et ne prennent pas de congé au-delà (ce qui serait possible avec une partie du congé de parentalité). C'est une constatation qui a été également faite au Québec et ailleurs. Même si les pères québécois utilisent dans une large part leurs cinq semaines de congé paternel, ils laissent majoritairement le congé parental à la mère. « Les mères reçoivent en moyenne des prestations du Régime québécois d'assurance parentale pour une durée de 45 semaines, alors que les pères reçoivent en moyenne des prestations pour une durée de 9 semaines » (Conseil de gestion de l'assurance parentale, 2014 : 33). La même constatation a été faite dans l'étude menée par Linda Haas et Tine Rostgaard (2011). En effectuant une comparaison internationale entre les politiques de congés parentaux des cinq pays nordiques (Suède, Danemark, Finlande, Islande et Norvège), les auteures constatent que le simple fait de rendre un congé parental accessible — pouvant être partagé par les deux parents — ne suffit pas à les convaincre de l'utiliser en parts égales. Les auteures constatent que l'incitation de loin la plus efficace pour augmenter la prise de congé par les pères est l'introduction d'un congé non transférable (souvent appelé « *daddy quota* »). L'introduction d'un congé réservé aux pères est associée à une augmentation radicale de la prise de congé chez les pères. Bien que le « *daddy quota* » soit très populaire, l'utilisation d'une partie du congé parental par les pères l'est beaucoup moins. Linda Haas et Tine Rostgaard (2011) considèrent qu'il s'agit d'une conséquence non anticipée importante des régimes de congés parentaux dans les pays nordiques. Les mesures augmentant la flexibilité de l'utilisation du congé ou encore les mesures incitatives visant l'égalité des genres, telles que les semaines de congés en bonus accordées en Finlande si le congé parental est également partagé, ne sont pas associées à un changement dans la prise de congé des pères. Les auteures concluent également que le contexte dans lequel les réformes sont introduites est très important et que des politiques de congés parentaux similaires produisent des résultats différents selon les pays, en raison notamment des autres politiques familiales mises en place (services de garde par exemple).

Pour conclure sur l'étude d'Ann-Zofie Duvander et Mats Johansson (2012), les résultats ne suggèrent aucun changement significatif de l'utilisation des congés par les pères de la troisième réforme suédoise. Le fait de récompenser financièrement les couples qui partagent également les congés parentaux ne semble pas avoir l'effet incitatif escompté. Les auteurs concluent donc que le fait de pouvoir

passer plus de temps avec son enfant au détriment du travail rémunéré semble être une demande plus valable que gagner un bonus (ou perdre moins de revenus après impôt). C'est ce qui expliquerait la plus grande efficacité des congés parentaux. Il faut noter qu'il est évident que, de 1995 à 2008, les changements relatifs aux normes sociales de parentalité ont probablement évolué vers une plus grande valorisation de l'implication des pères dans les soins apportés aux enfants, d'où la tendance à l'augmentation de l'utilisation des congés par les pères et à la diminution de l'utilisation des congés par les mères dans le temps en Suède qui est constatée par Ann-Zofie Duvander et Mats Johansson (2012).

Conclusion du thème : Quels impacts les régimes de congés parentaux ont-ils sur les pères?

En général, les résultats des études consultées indiquent que les congés paternels payés et non transférables ont toujours un effet positif sur la prise de congés par les pères. Ce type de modalité semble idéal pour augmenter la prise de congé chez les pères. La littérature suggère qu'il serait nécessaire pour les pères de prendre un congé d'une durée minimale (excédant quelques semaines) pour qu'il y ait réellement des effets à long terme sur leur implication dans les tâches domestiques et les soins aux enfants. Les politiques de congés parentaux promeuvent l'égalité des genres en intervenant à un moment crucial de renégociation du travail domestique au sein d'un couple lors de l'arrivée d'un enfant. L'augmentation dans la participation aux tâches ménagères et aux soins aux enfants s'explique notamment par l'amélioration des compétences parentales durant le congé, le développement d'un lien plus fort avec l'enfant par le père en tant que coparent et des modifications des mentalités en ce qui concerne les rôles de genre et la division sexuelle du travail. De plus, la littérature indique que les effets sur les pères diffèrent selon la durée de leur congé, leurs caractéristiques individuelles et les différentes tâches.

Bien que le profil global soit relativement positif quant aux conséquences des congés parentaux chez les pères, il faut souligner que certaines études montrent que, malgré les attentes, le congé de paternité n'est pas, *a priori*, garant du soutien de la femme dans la période du post-partum, ni à long terme. De plus, bien que les études consultées montrent majoritairement que les congés paternels permettent d'augmenter le temps passé avec l'enfant (ce qui est prouvé par l'augmentation importante de la prise de congé lors des réformes pour tous les pays qui ont réservé une partie des congés payés aux pères), il semble que les pères se limitent aux semaines leur étant réservées et n'investissent pas encore le congé parental. De ce fait, le partage du congé parental est encore loin de se faire équitablement.

Finalement, la littérature suggère que les effets positifs vont au-delà de l'implication du père et de l'égalité des genres, les régimes de congés parentaux semblant réduire la consommation d'alcool et augmenter l'activité physique. Ce sont des pistes qui méritent d'être davantage explorées.

Impacts sur les enfants

L'un des objectifs des congés parentaux est le bien-être des enfants. Différents aspects captent l'attention des chercheurs et des chercheuses, tels que la performance scolaire, les revenus à l'âge adulte, le décrochage scolaire, la santé, l'allaitement, le développement cognitif et comportemental, etc. L'un des moyens privilégiés dans la littérature pour explorer les effets des congés parentaux sur l'enfant est l'étude des réformes. Le défi est parfois de connaître le sens des associations statistiques relevées. De plus, souvent, le fait de passer plus de temps avec l'enfant est influencé par les caractéristiques des mères et influence ces mêmes caractéristiques. En effet, plus de temps à la maison correspond souvent à moins de temps au travail et donc, parfois, à une baisse de revenus. Ainsi, il est difficile d'isoler ces deux variables, soit le temps passé avec l'enfant et le revenu de la mère ou du ménage, qui influencent différemment le développement de l'enfant.

Performance scolaire et revenus à l'âge adulte

Dans l'étude sur la réforme suédoise de 1988 de Qian Liu et Oskar Nordstrom Skans (2010) mentionnée précédemment, les auteurs évaluent notamment l'effet de ce prolongement du congé sur les résultats scolaires dans différentes matières (suédois, anglais, mathématiques et note moyenne) à l'âge de 16 ans. Les résultats indiquent que la réforme n'a eu aucun effet significatif sur les notes scolaires, à l'exception des enfants dont la mère a un niveau d'éducation élevé. Dans ce cas précis, la réforme est associée à de meilleures notes scolaires chez les enfants dont la mère a un niveau d'éducation élevé.

De la même manière, Astrid Würtz Rasmussen (2010) a étudié les effets à long terme de la réforme de 1984 du congé parental au Danemark sur les taux de diplomation au secondaire, les résultats scolaires généraux et les résultats sur la lecture pour les enfants à 15 ans à 21 ans. La réforme consistait à ajouter 6 semaines de congé aux 14 semaines déjà en place. Les résultats indiquent que l'accès des parents à un congé parental plus long n'a pas d'effets mesurables sur les résultats scolaires à long terme des enfants. L'étude montre également qu'il n'y a aucun effet sur le développement éducationnel à long terme chez les jeunes dont la mère était au travail quand ils avaient de 14 à 20 semaines. L'auteure conclut qu'il est possible que l'extension, dans un contexte où le congé parental était déjà généreux, n'ait pas été suffisante pour avoir une influence sur les enfants.

Contrairement aux études précédentes, Pedro Carneiro, Kathrine V. Løken et Kjell G. Salvanes (2015) ont trouvé un effet des congés parentaux sur les enfants. Les auteurs utilisent l'instauration initiale du programme norvégien de congés de maternité de 1977 (à l'époque, le congé de maternité passe de 12 semaines de protection d'emploi non payées à quatre mois de congés rémunérés et 12 mois de protection d'emploi non payé) comme cas d'étude et analysent ses répercussions sur le niveau de scolarité et le niveau de revenus à long terme des enfants touchés par cette réforme. Les résultats indiquent que l'augmentation du temps passé par les mères avec l'enfant, grâce aux congés de maternité prolongés, réduit de 2 à 3 points de pourcentage le décrochage scolaire au secondaire, augmente les taux d'entrée au

collège de 3,5 points de pourcentage et augmente de 5 à 7 points de pourcentage les revenus de l'enfant à l'âge de 30 ans. En outre, il n'y a aucun effet sur les revenus à 25 et 26 ans. Il est possible que les revenus et la carrière des individus se stabilisent plus tard, d'où l'absence d'effet sur les revenus à 25 et 26 ans, mais un effet à 30 ans. Finalement, les auteurs remarquent des effets plus marqués pour les enfants dont la mère a moins de 10 ans de scolarité.

Gordon B. Dahl, Kathrine V. Løken, Magne Mogstad et Kari Veia Salvanes (2013) prennent également le cas de la Norvège, mais s'intéressent non pas à l'instauration initiale du programme, mais aux six réformes subséquentes qui ont eu lieu de 1982 à 1992. En utilisant la date de naissance des enfants et la date de mise en place des réformes, les chercheurs explorent notamment la relation entre les réformes et le développement de l'enfant. Pour évaluer l'influence des congés parentaux sur le développement des enfants, les auteurs utilisent deux indicateurs associés au développement à long terme : les résultats à l'examen écrit à la fin de la 9^e année et le taux de diplomation du secondaire. Selon les analyses de régression par discontinuité, les résultats à l'examen écrit ne sont pas influencés par les réformes des congés parentaux. Les résultats pour le deuxième indicateur suggèrent que les congés parentaux n'ont aucun effet sur la diplomation secondaire. Ces derniers résultats sont en contradiction avec ceux de Pedro Carneiro, Kathrine V. Løken et Kjell G. Salvanes (2015) quant à l'introduction du programme en 1977 qui avait, comme nous l'avons mentionné précédemment, pour effet de réduire le taux de décrochage scolaire au secondaire.

Comme nous le constatons, plusieurs recherches étudient les effets des congés parentaux ou des congés de maternité sur les enfants, mais très peu prennent en compte l'influence précise que pourrait avoir le congé de paternité. Dans leur revue de la littérature, Francine de Montigny et Kate St-Arneault (2013) montrent des liens entre l'engagement du père et le développement de l'enfant. Selon leurs constatations, la présence du père le plus tôt et le plus longtemps possible a une incidence positive sur différents indicateurs du développement de l'enfant.

Sara Cools, Jon H. Fiva et Lars Johannessen Kirkebøen (2011) explorent les effets de la réforme norvégienne de 1993, soit l'introduction de semaines de congé exclusives aux pères, sur différentes variables. En ce qui concerne la performance académique des enfants en 10^e année, les résultats suggèrent que seulement dans les familles où le père est plus éduqué que la mère, le congé de paternité a un effet positif et significatif. De plus, l'effet varie selon le sexe de l'enfant : les filles dont le père a été touché par la réforme, contrairement à celles dont le père n'a pas été touché par la réforme, ont de meilleurs résultats aux examens scolaires de la 10^e année.

Développement cognitif et comportemental

Michael Baker et Kevin Milligan (2015) ont étudié la réforme canadienne en 2001 qui a prolongé le congé parental de 25 semaines (le congé de maternité restait le même, soit 15 semaines) en analysant différents indicateurs de développement cognitif et comportemental¹⁷ des enfants âgés de quatre et cinq

¹⁷ Les indicateurs du développement cognitif utilisés sont : le test d'Échelle de vocabulaire en images Peabody, le test « Qui suis-je? » et le test de connaissance des nombres. Les indicateurs du développement comportemental rapportés par les parents sont : l'agression physique, l'agression indirecte, l'anxiété et l'hyperactivité.

ans en 1997 et en 2004, soit quatre ans avant et après la réforme. Dans cette étude, les données de la *National Longitudinal Study of Children and Youth* et du *Labour Force Survey* ont été utilisées. Les données provenant de la province de Québec et celles portant sur les familles monoparentales ont été retirées. Les résultats n'indiquent aucun effet. Contrairement aux hypothèses formulées par les auteurs, les tests cognitifs révèlent des associations statistiques faiblement significatives, tandis que les résultats pour les comportements des enfants, rapportés par les parents, ne sont pas statistiquement significatifs. Un point faible de l'étude est que les participants incluent les mères admissibles et non admissibles au programme de congés parentaux, puisque les chercheurs n'avaient pas les renseignements nécessaires pour les distinguer (soit le nombre d'heures travaillées dans l'année précédant la demande). De ce fait, les chercheurs analysent plutôt le temps passé par la mère avec l'enfant durant la première année de vie (qui a augmenté à la suite de la réforme) que la prise de congé parental en tant que telle.

Dans le cadre de son mémoire de maîtrise, Samuel Paré (2015) a évalué l'impact de la réforme québécoise du régime d'assurance parentale de 2006 sur une série d'indicateurs liés au développement et à la santé des enfants. Il a employé des modèles des doubles différences ainsi que de régression au point de discontinuité sur trois bases de données (l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes, l'Enquête sur les jeunes Canadiens et les données administratives du Régime d'assurance maladie du Québec). Les résultats soulignent un seul effet significatif sur le développement cognitif des enfants à l'âge de quatre ou cinq ans : la mesure du test « Qui suis-je? ». Ce test exige que les enfants écrivent leur nom, recopient des formes géométriques et emploient des symboles tels que des lettres et des chiffres. L'évaluation prend environ 10 minutes, s'effectue sous les directives d'un intervieweur ou d'une intervieweuse et est adaptée aux enfants d'âge préscolaire et aux enfants des deux premières années du primaire. Chez les enfants de quatre ou cinq ans dont les parents ont été exposés à la réforme, les résultats de ce test sont plus susceptibles d'être faibles. Cette association est d'une amplitude modérée. Les analyses n'indiquent aucun effet sur les autres indicateurs de développement cognitif ni sur les indicateurs de développement comportemental. L'absence d'effet décelé sur le développement cognitif et comportemental des enfants est probablement attribuable, selon l'auteur, à la générosité antérieure du régime. De plus, l'auteur considère, tout comme Vanessa Robitaille (2014), que la réforme québécoise a principalement un effet sur le revenu durant le congé, mais a peu d'effet sur le temps passé à la maison par les mères. « Or, la littérature identifie typiquement la durée du temps maternel durant la première année de vie comme étant le mécanisme par lequel le développement des enfants est affecté » (Paré, 2015 : 69). L'une des faiblesses de cette étude est qu'elle n'aborde que les mères sans prendre en considération l'influence précise que peut avoir la réforme québécoise de 2006 sur les pères, et ce, alors qu'elle instaure un congé de paternité non transférable. De plus, en fonction des données consultées, il était impossible pour l'auteur de constater un effet de la réforme sur la durée du congé de maternité et, incidemment, sur le temps passé auprès de l'enfant durant sa première année de vie. De ce fait, l'auteur a plutôt décelé un effet positif sur le revenu en prestations de la mère. Toujours selon le protocole et les données de la recherche, il était impossible de distinguer les mères admissibles aux congés parentaux de celles qui ne l'étaient pas. Ainsi, toutes les femmes ayant eu un enfant en 2006, qu'elles aient été admissibles ou non au régime d'assurance parentale du Québec, ont été incluses dans l'étude, ce qui peut biaiser les résultats.

À la suite des comparaisons faites par Roderic Beaujot, Ching Jiangqin Du et Zenaida Ravanera (2013) entre le Québec et les autres provinces canadiennes en ce qui a trait aux divers impacts des politiques familiales, on constate que, pour les indicateurs de développement des enfants, les conclusions sont moins positives que celles espérées. Les auteurs supposent que cela peut être dû au fait que « les programmes universels ne permettent pas de se consacrer autant qu'il le faudrait aux enfants de milieux défavorisés, chez lesquels une intervention précoce a beaucoup d'impact » (Beaujot, Du et Ravanera, 2013 : 221).

Travail domestique à l'adolescence

Andreas Kotsadam et Henning Finseraas (2013) ont également trouvé des effets différenciés selon le sexe. Elles se sont penchées sur les effets à long terme de deux réformes norvégiennes (en 1992 et 1993) sur le travail domestique des adolescents et des adolescentes. Sous le modèle d'une expérience « quasi-naturelle », les résultats suggèrent que les adolescentes nées après la réforme de 1993 sont 15 % moins susceptibles d'être impliquées dans les travaux ménagers. Les résultats concernant la quantité de travaux ménagers effectués pointent dans la même direction. En analysant les effets de la réforme de 1992 et en effectuant une analyse de différence-en-différence des deux réformes, les auteurs précisent que la diminution de travaux ménagers chez les filles est entraînée par l'instauration d'un congé de paternité. Les auteurs concluent que le processus derrière leurs résultats serait l'influence d'une socialisation moins genrée. Nous proposons une explication différente. Basé sur le fait que le groupe d'adolescents et d'adolescentes exposés à la réforme est moins susceptible (d'environ 8 %) d'avoir effectué des travaux ménagers dans les sept jours précédant l'enquête, il est possible d'interpréter les résultats de la manière suivante : les parents exposés à la réforme pourraient demander moins à leurs enfants de s'impliquer dans le ménage, et en faire plus eux-mêmes (et probablement surtout la mère).

L'un des points faibles de cette étude est qu'il est impossible de savoir si les parents ont pris ou non le congé. Les données utilisées dans cette étude proviennent de l'édition 2010 de la *Young in Norway Study* et contiennent donc des données principalement sur les adolescents et les adolescentes et peu sur leurs parents. Par conséquent, les chercheurs n'avaient pas l'information nécessaire pour obtenir des résultats sur les effets de la prise de congé par les parents et montrent plutôt les effets que peut avoir l'offre de plus de congés sur les parents.

Santé de l'enfant

Dans la littérature, plusieurs études examinent les liens entre les congés parentaux et la santé de l'enfant. Dans l'étude sur la réforme suédoise de 1988 de Qian Liu et Oskar Nordstrom Skans (2010), aucune association significative n'a été trouvée entre la réforme et le nombre d'hospitalisations des enfants. Prenant cette variable comme indicateur de la santé des enfants, les auteurs concluent qu'elle ne

serait donc pas influencée par l'extension du congé de parentalité payé. Évidemment, la santé ne se réduit pas au nombre d'hospitalisations. Nous considérons donc cet indicateur comme très réducteur.

Dans le cadre de son mémoire de maîtrise, Samuel Paré (2015) a évalué l'impact de la réforme québécoise du régime d'assurance parentale de 2006 sur une série d'indicateurs liés au développement et à la santé des enfants. En ce qui concerne les répercussions sur la santé des enfants, les résultats montrent que l'effet persistant sur les coûts est nul. De plus, aucun effet persistant significatif n'est trouvé sur la fréquence d'un ensemble de conditions médicales choisies par l'auteur pour évaluer la santé des enfants, telles que l'asthme, les allergies, les otites moyennes, la toux et le diabète, par exemple. Cette absence de résultats significatifs pourrait être expliquée par les résultats de l'étude australienne de Barbara Broadway, Guyonne Kalb, Daniel Kuehnle et Miriam Maeder (2015). Utilisant les données de quatre vagues de l'*Australian Longitudinal Study Cohort* pour estimer les effets des congés parentaux payés australiens sur la santé de l'enfant jusqu'à l'âge de sept ans, les auteurs concluent à la réduction de la probabilité que l'enfant ait de multiples problèmes de santé, mais les congés parentaux n'influencent pas de manière significative la probabilité d'avoir un problème de santé. Autrement dit, il serait possible que les congés parentaux contribuent à la santé globale de l'enfant, mais influencent moins le fait d'être atteint d'une seule condition médicale particulière. Les effets sont plus faibles pour les enfants dont les parents ont un niveau d'éducation plus élevé, tandis que ceux-ci sont plus forts pour les enfants dont les parents ont un niveau d'éducation plus faible. De plus, l'étude longitudinale des données indique que l'effet positif sur la santé va bien au-delà de la première année.

Barbara Broadway, Guyonne Kalb, Daniel Kuehnle et Miriam Maeder (2015) explorent les mécanismes de transmission sous-jacents des associations trouvées dans leur étude. Ils suggèrent que la durée de l'allaitement, le stress vécu par les parents et le temps passé de la mère avec l'enfant seraient des mécanismes possibles. Leurs résultats indiquent que ce ne sont pas ces variables qui les effets mesurés dans leur étude.

Dans un article de Statistique Canada rédigé par Leanne C. Findlay et Dafna E. Kohen (2012), les auteures s'intéressent aux données du *Survey of Young Canadians* (2010-2011) pour analyser les pratiques de prises de congés des parents après la naissance ou l'adoption d'un jeune enfant. L'article se concentre sur les enfants de un à trois ans dont la mère, le père ou les deux parents travaillaient avant la naissance ou l'adoption de l'enfant. Cet article montre que le sens des liens entre la santé de l'enfant et la durée des congés parentaux est complexe. D'une part, les enfants ayant des besoins médicaux particuliers à la naissance ou nés prématurément étaient plus susceptibles d'avoir un père et une mère qui prenaient un congé plus long. Cependant, cet effet disparaissait lorsque les facteurs de santé de l'enfant et de la mère étaient considérés dans l'analyse. D'autre part, la durée de congés des pères à la suite la naissance ou de l'adoption d'un enfant varie lorsque ce dernier rapporte avoir une santé bonne, passable ou mauvaise comparativement à une santé excellente ou très bonne. D'ailleurs, les enfants qui étaient en bonne, passable ou mauvaise santé sont plus susceptibles de vivre dans un ménage à un seul revenu comparativement aux enfants ayant une santé excellente ou très bonne à la naissance ou au moment de l'adoption.

L'allaitement est l'un des mécanismes privilégiés pour expliquer des effets des congés parentaux sur la santé de l'enfant dans plusieurs études consultées. En effet, l'allaitement peut jouer un rôle médiateur entre la durée des congés de parentalité et de maternité et la durée de l'allaitement. En effet, l'allaitement exclusif jusqu'à six mois est reconnu pour ses bénéfices santé pour l'enfant allaité (Turck et coll., 2005). Dans la littérature, la durée du congé payé accordé aux mères est connue pour être un facteur « facilitateur » de l'allaitement maternel. En offrant du temps hors du marché du travail, milieu qui n'est pas toujours adapté pour allaiter l'enfant, les congés parentaux et de maternité permettraient un allaitement d'une plus longue durée et, donc, des effets favorisant la santé de l'enfant. Quelques études se sont intéressées à cette question.

Dans la revue de la littérature intitulée *Influence of macrosocial policies on women's health and gender inequalities in health*, Carme Borrell et coll. (2014) dégagent un profil des congés parentaux sur la durée de l'allaitement. Ils constatent que, généralement, la durée du congé des mères après un accouchement est associée positivement à la durée de l'allaitement. C'est également le cas ici. Par exemple, Amanda R. Cooklin, Heather J. Rowe et Jane R. W. Fisher (2012) explorent la relation entre la mère et l'enfant¹⁸ et le statut d'emploi à 10 mois post-partum. Basés sur une étude prospective de cohorte composée de 129 femmes ayant donné naissance à un enfant en 2005 à Victoria, Australie, les principaux résultats indiquent des associations significatives entre le statut d'emploi de la mère, la durée de l'allaitement maternel et l'anxiété de séparation pour la mère. Plus précisément en ce qui concerne l'allaitement maternel, les auteures concluent que le congé parental d'une longueur « suffisante » pourrait faciliter l'allaitement jusqu'à la durée recommandée par les autorités publiques, soit six mois. Dans l'étude, la reprise de l'emploi est associée à l'arrêt de l'allaitement maternel. Contrairement à ces résultats, Samuel Paré (2015), qui a évalué l'impact de la réforme québécoise du régime d'assurance parentale de 2006, n'a trouvé aucun effet durable de la réforme sur le temps de la mère passé avec l'enfant durant la première année de vie ni sur la durée de l'allaitement maternel.

Peu d'études se sont concentrées sur l'effet des congés des pères sur l'allaitement maternel. Renée Flacking, Fiona Dykes et Uwe Ewald (2010) se sont intéressées aux effets, en Suède, du statut socioéconomique des pères et sur leur utilisation de congés de paternité sur la durée de l'allaitement maternel jusqu'à un an. Tout d'abord, cette étude montre que les pères ayant un niveau plus élevé d'éducation et ceux ayant un niveau de revenu plus élevé sont plus susceptibles d'utiliser leurs congés de paternité. Après ajustements pour le niveau d'éducation maternelle et le statut socioéconomique du père, les analyses montrent aussi que les enfants dont les pères n'ont pas pris de congé de paternité lors de la première année post-partum, comparativement à ceux dont les pères ont pris des congés, étaient moins susceptibles d'avoir été allaités à deux mois, à quatre mois et à six mois. Les résultats n'étaient pas significatifs pour l'allaitement à 9 mois et à 12 mois. Malheureusement, les auteures ne fournissent pas d'information sur la durée du congé utilisé par les pères de leur étude et n'indiquent pas si la durée (et non uniquement une utilisation) de ces congés influence ou non l'allaitement. Les auteures concluent qu'en permettant aux pères de s'impliquer auprès de l'enfant dès la première année de vie par des congés de paternité payés, ceux-ci peuvent avoir des effets bénéfiques sur l'allaitement maternel jusqu'à six mois. Pour expliquer leurs résultats, les auteures formulent deux hypothèses : 1) « Les pères, sachant qu'ils

¹⁸ Dans l'étude, la relation mère-enfant est définie par trois indicateurs : l'attachement émotionnel mère-enfant, l'anxiété de séparation de la mère et l'allaitement maternel.

prendront un congé de paternité, s'engagent positivement dans le processus de l'allaitement. Autrement dit, comme ils savent qu'ils auront leur propre temps avec l'enfant, ils parviennent à se défaire de sentiments négatifs quant à l'allaitement maternel, tels que le fait de se sentir inutile ou le fait de sentir que l'allaitement leur enlève des occasions pour créer un lien avec l'enfant » (Flacking, Dykes et Ewald, 2010 : 342 [traduction libre]); et 2) « un congé parental partagé entre la mère et le père peut faire que la mère puisse sentir que son congé de maternité est “son temps”, durant lequel son implication (l'allaitement par exemple) est facilitée. Hypothétiquement, les mères dont le partenaire prendra un congé de paternité peuvent se sentir plus à l'aise de partager la responsabilité de l'enfant avec le père » (Flacking, Dykes et Ewald, 2010 : 342 [traduction libre]).

Conclusion du thème : Quels impacts les régimes de congés parentaux ont-ils sur les enfants?

Tout d'abord, les effets des régimes de congés parentaux sur les performances scolaires et sur le développement cognitif et comportemental des enfants à long terme ne s'avèrent pas constants. Certaines études suggèrent que les congés parentaux n'auraient pas d'effets. À quelques reprises, certaines études constatent des effets significatifs pour des sous-groupes d'enfants (selon les caractéristiques des mères, des pères, etc.). Les études qui ont trouvé peu ou pas d'impacts pourraient être dues au fait qu'elles s'intéressent à des expansions de régime qui prennent place dans des pays qui ont déjà des congés généreux.

D'autres études trouvent des effets des congés parentaux sur les taux de décrochage scolaire, d'entrée au collège et de revenus à l'âge de 30 ans. Les programmes de congés parentaux augmenteraient les taux d'entrée au collège et les revenus futurs des jeunes. Les congés parentaux sont aussi associés à une diminution du taux de décrochage scolaire. Le principal mécanisme qui apparaît dans les études ayant trouvé de tels effets semble être l'augmentation du temps passé par la mère ou le père avec l'enfant. La littérature propose également des effets différenciés des congés parentaux selon le sexe de l'enfant en ce qui concerne les travaux domestiques réalisés à l'adolescence ainsi que la performance scolaire des enfants en 10^e année.

Ensuite, la documentation récente nous indique que la santé des enfants ne serait pas influencée par les congés parentaux, ou très faiblement dans une étude portant sur le cas québécois. Finalement, la durée du congé payé accordé aux mères serait déterminante pour la durée de l'allaitement maternel.

Impacts sur les milieux de travail

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'un des principaux objectifs des congés parentaux est de permettre un temps hors du marché du travail à la suite de la naissance d'un enfant. Ainsi, les congés parentaux permettent d'éviter les conflits travail-famille à un moment critique de l'entrée en parentalité. Grâce au droit aux congés parentaux reconnus légalement (accompagnés d'une protection d'emploi pour la durée du congé), il est possible d'éviter les tensions qui peuvent apparaître entre le rôle de travailleurs et de travailleuses et celui de nouveaux parents. Nous remarquons que peu d'études récentes se sont intéressées aux répercussions que peuvent avoir les régimes de congés parentaux sur les comportements des employeurs. La question ici sera donc de savoir si les congés parentaux ont un impact sur les milieux de travail et, inversement, si le soutien en milieu de travail a un impact sur la prise d'un congé parental et sa durée.

Craintes quant aux impacts négatifs en milieu de travail de la prise de congé parental

Comme l'ont démontré Amy Metcalfe, Monica Vekved et Suzanne C. Tough (2014), le sentiment d'avoir le soutien de son milieu de travail est un facteur fondamental pour les femmes canadiennes lorsque vient le temps de décider d'avoir un enfant ou non, et ce, particulièrement pour les femmes ayant un niveau élevé d'éducation. Les auteures constatent que, malgré la législation fédérale canadienne qui encourage la maternité, les femmes restent inquiètes en ce qui a trait aux effets négatifs potentiels de celle-ci sur leur carrière. Dans cette étude, 20 % des femmes ont exprimé de sérieuses inquiétudes relativement à leur retour à la suite d'un congé de maternité. De plus, plusieurs femmes croyaient qu'elles auraient moins de chances d'être considérées pour une promotion et certaines ont exprimé la crainte de perdre leur emploi.

Dans l'étude d'Erin M. Rehel (2014), précédemment mentionnée, plusieurs pères se sont sentis pressés de retourner au travail en raison de préoccupations sur la façon dont leur prise de congé pourrait modifier leur image de « travailleur idéal » et, potentiellement, avoir des impacts négatifs sur leur vie au travail. Dans cette étude, cette crainte était la seule raison mentionnée par les pères québécois pour ne pas prendre le congé de paternité payé non transférable. De la même manière, les pères de l'étude qui ont choisi d'utiliser un congé de trois semaines ou moins étaient inquiets qu'un congé plus long soit perçu négativement par leurs collègues de travail, leurs superviseurs ou superviseuses ou par leurs employeurs. Selon l'étude de Jennifer L. Berdahl et Sue H. Moon (2013), la crainte exprimée par les pères dans l'étude précédente est justifiée. Les auteures montrent que, dans certains milieux de travail, les hommes qui s'absentent pour prendre activement soin de leurs enfants risquent de subir plus de rejet ou de harcèlement, comparativement aux pères qualifiés de « traditionnels » par les auteures et aux hommes sans enfants. À l'inverse, les femmes qui n'ont pas d'enfants se font davantage rejeter ou harceler au travail que les mères. De plus, les mères qui passent moins de temps, dans le cadre de leurs obligations professionnelles, à prendre soin de leurs enfants subissent davantage de harcèlement et de rejet que les mères qui passent plus de temps à ces tâches dans la sphère privée. Malheureusement, cette étude ne porte pas précisément sur les conséquences de la prise ou non des congés parentaux. Elle nous donne cependant une bonne idée des situations de discriminations potentielles dans les milieux de travail selon le genre de l'employé ou de l'employée et son degré d'implication dans la sphère privée.

Dans l'étude de Gillian Whitehouse, Helena Romaniuk, Nina Lucas et Jan Nicholson (2012) sur la santé mentale des mères australiennes, les chercheuses ont montré que la durée d'un congé maternel et les conditions de travail¹⁹ ont des impacts sur la conciliation travail-famille et sur la relation du couple. En effet, les femmes qui ont expérimenté des problèmes en milieu de travail pendant leur grossesse, c'est-à-dire qui ont été traitées avec moins de respect, ne se sont pas senties à l'aise de prendre l'entièreté de leur congé, ont éprouvé des difficultés à négocier le nombre d'heures du retour au travail ou à obtenir de l'information sur les congés de maternité de leur employeur, sont plus susceptibles d'exprimer le sentiment d'être pressées ou précipitées (« *feeling rushed* ») et d'estimer, deux à trois ans plus tard, leur couple comme étant malheureux ou querelleur (« *argumentative* »).

D'une façon similaire, Tammy D. Allen et coll. (2014) évaluent la relation entre les conflits travail-famille et trois types de politiques nationales de congés payés (maladies, vacances annuelles et congés parentaux). Nous nous pencherons uniquement sur les résultats obtenus concernant les congés parentaux. À partir des données de la *Collaborative International Study of Managerial Stress*, les chercheurs ont sélectionné un échantillon composé de 643 parents ayant au moins un enfant de moins de cinq ans, mariés et travaillant plus de 20 heures par semaine. Les participants et les participantes proviennent de 12 pays différents : Australie, Canada, Finlande, Grèce, Nouvelle-Zélande, Japon, République de Corée du Sud, Slovénie, Pays-Bas, Espagne, Royaume-Uni et États-Unis. Les résultats n'indiquent aucune relation entre les congés parentaux et les quatre aspects du conflit travail-famille. Cependant, les résultats soutiennent l'idée que l'environnement de travail est lié à moins de problématiques quant à la conciliation travail-famille, et ce, de manière transnationale. Les attitudes favorables aux familles de la part des superviseurs et des superviseuses (« *family-supportive supervision* ») agissent comme modérateurs de la relation entre les congés parentaux payés et le fait que la famille puisse interférer avec le temps de travail. En d'autres mots, un long congé parental est associé à plus de conflits liés à l'empiétement de la famille sur le travail lorsque le superviseur ou la superviseuse offre un faible soutien aux familles. L'inverse est également vérifié dans l'étude. Les auteurs concluent donc à l'importance du soutien de la part du milieu de travail et, plus précisément des superviseurs et des superviseuses, pour atténuer les problématiques relatives à la conciliation travail-famille. Malgré des résultats intéressants, cette étude peut être critiquée sur plusieurs aspects. Tout d'abord, l'échantillon est constitué de 478 hommes et 164 femmes gestionnaires. Les résultats ne peuvent être généralisés pour plusieurs raisons, dont un échantillon trop petit et le fait qu'il se limite aux gestionnaires. En raison du contexte international de l'étude, il est important de mettre en perspective que le nombre de participants et de participantes pour chaque pays sélectionné est très faible (par exemple, seulement 30 cas pour le Canada). De plus, les données portent uniquement sur la durée des congés parentaux et nous n'avons aucune information sur le pourcentage de remboursement du salaire, par exemple.

¹⁹Dans l'étude, les conditions de travail réfèrent notamment à des problèmes dans le milieu de travail durant la grossesse, à la sécurité d'emploi et au soutien des mères dans le milieu de travail.

D'un autre point de vue, il est possible que certains milieux de travail, bien qu'ils reconnaissent et soutiennent théoriquement les droits aux congés de parentalité, puissent être réticents en ce qui a trait aux problèmes organisationnels que peut entraîner la prise d'un long congé. Comme l'ont montré Lindsey McKay et Andrea Doucet (2010), les prises de décision quant au partage du congé parental sont basées, entre autres, sur les normes sociales des milieux de travail. Un autre exemple est celui de l'étude de Diane-Gabrielle Tremblay et d'Émilie Genin (2011), qui s'est intéressée à l'impact que peut avoir le soutien organisationnel sur la participation au RQAP. Elles ont choisi de mener leur étude, à la fois qualitative (entretiens) et quantitative (questionnaires), dans un service de police métropolitain au Québec. Les résultats font état des perceptions différentes des acteurs et des actrices qui ont utilisé des congés parentaux comparativement à ceux et celles qui n'ont pas eu recours à ce type de congé (parce qu'ils n'ont pas d'enfants, par exemple). Ces derniers et dernières ont une vision plus positive et plus optimiste des congés parentaux. Il semblerait que les répondants et les répondantes qui n'ont pas été exposés à la situation réelle et aux problèmes liés à la prise d'un congé parental ne puissent imaginer les aspects négatifs. À l'inverse, les parents qui ont utilisé un congé à la suite de la naissance de leur enfant sont persuadés que cela a pu nuire à l'avancement de leur carrière. En dépit du fait que le milieu de travail étudié est en apparence favorable aux politiques de congés parentaux, les entrevues mettent en évidence des difficultés organisationnelles qui rendent les collègues ainsi que les supérieurs et les supérieures moins ouverts à la prise du congé. Par exemple, le non-remplacement des agents et des agentes en congé parental impose à leurs collègues une surcharge de travail. Ainsi, bien qu'ils et elles reconnaissent le droit légal des parents de se prévaloir du congé parental, les pratiques de l'organisation nuisent indirectement à leur ouverture relativement à un tel congé, et les parents eux-mêmes peuvent se sentir coupables de « laisser tomber leur équipe » pour une longue période. Dans son étude sur les facteurs déterminant l'utilisation du congé parental par les pères en Norvège, Ghazala Naz (2010) obtient des résultats indiquant aussi une variation selon le milieu travail. Selon ses résultats, il n'y aurait aucun effet du milieu de travail des pères sur la prise de congé du « *daddy quota* » (congé de paternité réservé aux pères). Par contre, le fait de travailler dans un milieu majoritairement féminin augmenterait la probabilité pour les pères d'utiliser une part du congé parental (qui peut être distribué entre les conjoints).

Haya Stier, Noah Lewin-Epstein et Michael Braun (2012) explorent le rôle joué par les politiques sociales pour réduire les incompatibilités entre le travail et la famille. Par une analyse comparative de 27 pays²⁰ (échantillon de 8 190 femmes et 8 357 hommes ayant un emploi rémunéré), les auteurs montrent que dans tous les pays, à l'exception de l'Allemagne et de la Norvège, les femmes rapportent des niveaux plus élevés de conflits travail-famille que les hommes. Sur le plan individuel, les heures de travail, la présence d'enfants et les caractéristiques du travail rémunéré influencent la perception des difficultés de concilier le travail et la famille. À l'échelle macro, la disponibilité de services de garde permet de réduire les conflits travail-famille pour les hommes et les femmes. Dans une certaine mesure, les congés de maternité généreux pourraient atténuer la perception de conflit travail-famille pour les femmes ayant de jeunes enfants, mais les auteurs concluent à un effet faible. Finalement, les résultats suggèrent que les trois

²⁰ Les pays inclus sont l'Australie, la Belgique, le Chili, la République tchèque, Chypre, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Hongrie, Israël, le Japon, la Lettonie, le Mexique, les Pays-Bas, la Norvège, les Philippines, la Pologne, le Portugal, la Russie, la Slovénie, la Slovaquie, l'Espagne, la Suède, la Suisse, le Royaume-Uni et les États-Unis.

indicateurs sélectionnés (le nombre de semaines du congé de maternité, le pourcentage d'enfants dans les services de garde et la flexibilité d'emploi) ne font que partiellement désamorcer les conflits travail-famille. Encore une fois, les résultats nous montrent qu'une mesure seule n'est pas suffisante pour réduire fortement les problématiques travail-famille.

Changements des mentalités

Certaines études laissent entendre que les congés parentaux induisent des changements de mentalités, voire de pratiques dans les milieux de travail concernant la conciliation travail-famille. Par exemple, Diane-Gabrielle Tremblay (2010) affirme que les nouvelles modalités du Régime québécois d'assurance parentale « ont induit des transformations importantes dans le monde du travail, où les pères affirment se sentir plus légitimes non seulement de prendre le congé parental, mais aussi, comme il devient plus habituel de voir les pères s'absenter pour motifs familiaux, de prendre d'autres congés ou aménager leurs horaires pour motifs familiaux » (Tremblay, 2010 : 110). Comme le souligne l'auteure en parlant précisément du congé de parentalité instauré au Québec, les résultats s'avèrent encourageants et contribueront ultimement aux changements des mentalités dans les milieux de travail. Plusieurs autres études vont dans le sens de cette constatation. Par exemple, dans l'article intitulé « *Peer Effects in Program Participation* », Gordon B. Dahl, Katrine V. Løken et Magne Mogstad (2014) estiment, par l'approche de discontinuité de la régression, les effets des pairs par rapport à la prise de congé de paternité payé en Norvège. Les résultats indiquent que les pères sont plus susceptibles de prendre leur congé de paternité si leurs frères ou leurs collègues masculins l'ont déjà fait. Les auteurs estiment à 11 points de pourcentage la taille de l'effet des collègues, tandis que celle des frères est estimée à 15 points. Cependant, les auteurs n'ont pas trouvé d'effet pour des membres de réseaux plus élargis, comme les beaux-frères ou les voisins, par exemple. Les auteurs suggèrent que le mécanisme sous-jacent le plus probable est la transmission d'information en ce qui a trait aux avantages et aux inconvénients de l'utilisation du congé de paternité. Lorsqu'un collègue a pris un tel congé, il est possible d'avoir une meilleure connaissance de la manière dont l'employeur réagira, par exemple. De plus, il s'agirait d'un effet boule de neige.

Conclusion du thème : Les régimes de congés parentaux influencent-ils les comportements des acteurs et des actrices des milieux de travail quant à la conciliation travail-famille?

La littérature présentée suggère que, malgré des législations qui protègent l'emploi des parents lors de congés parentaux, le soutien organisationnel peut varier en fonction des milieux de travail. Dans tous les cas, le soutien du milieu de travail semble être un élément fondamental à la réussite des politiques de congés parentaux. En effet, les craintes des parents quant aux conséquences et aux perceptions négatives des acteurs et des actrices de leur milieu de travail peuvent réduire la durée de leur congé. Ainsi, le soutien de la part des collègues et de l'employeur est susceptible d'encourager ou de décourager les parents d'utiliser leur congé et de prolonger ou de raccourcir la durée de celui-ci. De ce fait, la littérature montre que du travail reste à faire pour que les nouveaux parents puissent prendre un congé sans avoir peur des conséquences négatives menaçant leurs carrières, par exemple.

Finalement, plusieurs auteurs et auteures sont optimistes en ce qui concerne les changements de mentalités. Ces derniers et dernières croient que l'augmentation récente au Québec du taux d'utilisation de congés par les pères pourrait aider à améliorer les perceptions et l'acceptation de la prise de congés parentaux dans les milieux de travail.

Natalité et fécondité

Le développement du RQAP est lié, du moins en partie, à l'augmentation de la natalité. L'utilité du programme québécois de congés parentaux à ce propos reste encore à prouver. Depuis son entrée en vigueur en 2006, le taux de fécondité est passé de 1,45 à 1,7 naissance par femme en 2009, un niveau relativement élevé qui se compare à ceux des pays nordiques. Par contre, les auteurs et les auteures ne s'entendent pas pour déterminer si ce changement est dû ou non au nouveau congé parental québécois. Cette hausse pourrait représenter un phénomène générationnel, puisqu'elle est aussi observée ailleurs au Canada. De plus, Évelyne Lapierre-Adamcyk (2010) nous conseille de rester prudents et mentionne que, comme les congés parentaux sont une composante parmi d'autres de la politique familiale récemment mise en place, il serait trop tôt pour en évaluer l'incidence propre sur la descendance finale des mères (c'est-à-dire le nombre moyen d'enfants que les femmes d'une génération ont eu à la fin de leur vie féconde²¹). En effet, les impacts du RQAP concernant la fécondité ne peuvent pas encore être observés, puisque les générations qui peuvent en bénéficier sont en plein âge reproductif.

Dans la littérature, on constate qu'il est très difficile de savoir clairement si les régimes de congés parentaux similaires à celui instauré au Québec influencent la natalité et la fécondité. Les études adoptent trois approches différentes pour traiter cet enjeu : les comparaisons internationales en matière de politiques familiales et de fécondité, l'analyse des différentes mesures de la politique familiale au sein d'un même pays et l'analyse de l'effet d'une réforme du programme de prestations parentales offertes par un pays donné sur la fécondité.

Les politiques familiales et de fécondité : facteurs de variations multiples

Premièrement, certaines études considèrent une somme de mesures, souvent sous l'appellation large de « politiques familiales ». De ce fait, la question se transforme : les politiques familiales influencent-elles la fécondité? Pour répondre à cette question, les chercheurs et les chercheuses adoptent souvent des comparaisons internationales qui, en traitant les politiques familiales en bloc selon les tendances des taux de fertilité des différents pays, ne permettent pas toujours de préciser l'effet propre à chaque mesure. Globalement, elles montrent que les pays dotés d'une politique familiale ayant comme visée la conciliation travail-famille, comme les pays nordiques, ont une fécondité plus élevée que les pays où les femmes se heurtent à plus d'obstacles pour mener de front leur maternité et leurs activités économiques. L'économiste Olivier Thévenon (2014) propose un effet paradoxal intéressant quant à l'effet de certaines mesures : « Les mesures introduites avec un objectif explicite de soutien à la fécondité²² montrent un effet assez limité, alors que celles qui soutiennent la conciliation entre travail et vie familiale ou qui améliorent les conditions de vie, sans faire du soutien à la fécondité leur objectif premier, semblent avoir un effet plus tangible sur la fécondité » (p. 56). En mettant notamment en lumière

²¹ Autrement dit, il s'agit de la somme des taux de fécondité par âge d'une génération.

²² Un bonus à la naissance d'un deuxième ou d'un troisième enfant, par exemple.

la complémentarité des mesures de la politique familiale française, l'auteur soutient que l'offre de services d'accueil pour les jeunes enfants serait possiblement la mesure actuelle la plus incitative pour augmenter la fécondité dans ce pays.

Angela Luci-Greulich et Olivier Thévenon (2013) arrivent aussi à une constatation similaire. En explorant les répercussions des politiques familiales sur la fécondité dans 18 pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) de 1980 à 2007, ces auteurs estiment que toutes les mesures des politiques familiales (congrés rémunérés, services de garde et transferts financiers) exercent un effet positif sur la fécondité, toutes choses étant égales par ailleurs. Cela suggère qu'une combinaison de ces mesures est susceptible de favoriser la décision des couples hétérosexuels d'avoir un enfant. Toutefois, « l'effet de la durée du congé et des dépenses associées apparaît, en moyenne, particulièrement faible par rapport à l'effet du taux de couverture des services d'accueil pour les enfants de moins de trois ans » (Thévenon, 2014 : 59-60). De plus, les résultats basés sur des comparaisons internationales soulignent que l'effet des différentes mesures n'est pas uniforme selon les pays et varie selon les caractéristiques d'ensemble des politiques familiales.

Olivier Thévenon et Anne H. Gauthier (2011) ont réalisé une revue de la littérature sur l'impact des politiques de soutien aux familles sur la fécondité. En comparant les politiques familiales de différents pays, les auteurs en viennent à la conclusion que ces politiques augmenteraient la fécondité, mais de manière limitée. Plus précisément en ce qui a trait aux congrés parentaux, les auteurs constatent que les congrés accordés après la naissance d'un enfant varient beaucoup entre pays quant à la durée couverte et au taux de remboursement du salaire. Ces deux facteurs auraient une incidence sur la fécondité, mais le sens de l'effet de l'expansion du congé n'est pas toujours clairement défini. En fonction des études consultées, l'allongement de la durée du congé serait un facteur pouvant augmenter ou réduire la fécondité. Par contre, la rémunération du congé semble être un facteur plus déterminant sur la fécondité. Olivier Thévenon et Anne H. Gauthier (2011) proposent des analyses sur des données nationales provenant de pays scandinaves (Suède, Norvège et Finlande) qui confirment ce résultat.

Dans sa revue de la littérature, Sophie Mathieu (2013) apporte certaines nuances quant aux revues de la littérature comme celle d'Olivier Thévenon et d'Anne H. Gauthier (2011) qui concluent, presque unanimement, à un effet positif (faible) des politiques familiales sur la fécondité, en omettant de quantifier cet effet et en qualifiant rarement la nature. Cette auteure propose donc une distinction intéressante entre l'effet *tempo* et l'effet *quantum* et dégage des tendances générales selon les régimes d'État-providence. L'effet *tempo* « est dû aux changements dans le calendrier des naissances » (p. 257). L'effet *quantum* renvoie plutôt à la descendance finale et est donc « lié au nombre de naissances de chaque femme au cours de sa vie reproductive » (p. 257). L'effet sur la fécondité de certaines mesures des politiques familiales agirait davantage sur le calendrier des naissances que sur la descendance finale ou vice-versa. Évidemment, les effets *tempo* et *quantum* varient selon les mesures précises de la politique familiale : « [L]'hypothèse d'un effet *tempo* des politiques [familiales] sur la fécondité est aussi plausible que l'hypothèse d'un effet *quantum* : même si la disponibilité des congrés de maternité contribue généralement à augmenter la fécondité, il est probable que l'effet de la prime à la naissance sur la fécondité porte sur le calendrier des naissances plutôt que sur la descendance finale » (Mathieu, 2013 : 264). Pour les régimes

providentiels sociaux-démocrates, comme le Québec et les pays nordiques, « les congés parentaux semblent avoir un effet *quantum* sur la fécondité des femmes vivant dans les pays nordiques. L'effet des congés varie cependant selon le rang de naissance des enfants ; si l'utilisation du congé parental aide à faire naître le second enfant, au contraire, le fait de ne pas se prévaloir du congé parental influence positivement la naissance du troisième bébé. Enfin, l'utilisation par le père du congé parental exerce un effet positif sur le nombre de naissances » (Mathieu, 2013 : 261).

Dans les études analysant l'impact de différentes mesures de la politique familiale sur la fécondité au sein d'un même pays, les mêmes conclusions sont constatées. Par exemple, Trude Lappegård (2010) explore les effets de trois mesures de la politique familiale norvégienne sur la fécondité : le congé parental, les systèmes de garde institutionnalisée et les allocations pour garde d'enfant. Les données exploitées proviennent de registres administratifs et couvrent la période de 1995 à 2004. L'échantillon est composé de 159 430 familles à un enfant et de 116 589 familles à deux enfants. Bien que l'approche analytique utilisée ne puisse pas distinguer les effets de causalité et les effets de sélection, elle parvient néanmoins à analyser la manière dont les couples hétérosexuels ayant de jeunes enfants répondent à l'ensemble de ces trois mesures quant à leurs décisions en matière de fécondité. L'analyse montre que les couples réagissent différemment aux diverses politiques familiales qui leur sont offertes. Elle montre aussi que les modalités de conciliation du travail et de la famille et les choix de fécondité ne sont pas les mêmes chez les familles ayant déjà un enfant et celles ayant déjà deux enfants. En ce qui concerne précisément la politique en matière de congé parental, les couples dont au moins la mère utilise le congé choisissent davantage d'avoir un second enfant que les couples dont aucun des deux conjoints ne tire avantage du congé. Pourtant, dans cette étude, « la corrélation entre l'utilisation du congé parental et les troisièmes naissances est inversée : le fait de ne pas se prévaloir du congé semble exercer un effet positif sur la naissance du troisième enfant. Autrement dit, l'utilisation du congé parental exerce une influence positive sur la naissance du second enfant, alors que la naissance du troisième enfant n'est pas affectée par l'utilisation du congé » (Mathieu, 2013 : 260). S'ajoute à ces résultats le fait que plus la durée du congé utilisé par le père est longue, plus le taux de fécondité est élevé. Autrement dit, l'utilisation et la durée du congé paternel sont corrélées aux secondes et troisièmes naissances. Ce dernier résultat concorde avec ceux d'Ann-Zofie Duvander, Trude Lappegård et Gunnar Andersson (2010) qui suggèrent que la probabilité d'avoir un autre enfant augmente avec l'utilisation du congé parental par les pères norvégiens et suédois pour la naissance des enfants précédents. Se basant sur une analyse historique approfondie (*event-history analysis*) des données de registres nationaux de la Norvège et de la Suède, les auteures montrent que l'utilisation d'une partie du congé parental par les pères est positivement associée à une autre naissance pour les familles à un et à deux enfants, tandis qu'une longue période de congé prise par les mères est positivement associée à une troisième naissance dans les familles à deux enfants. Ces effets s'avèrent plus forts en Norvège qu'en Suède.

Dans l'étude de Trude Lappegård (2010), nous apprenons aussi que, parmi les trois mesures de la politique familiale norvégienne explorées, la politique en matière de congé parental est celle qui exerce le plus d'influence sur la probabilité d'agrandissement des familles ayant déjà un enfant, en particulier si le

congé parental est également pris par le père. Encore une fois, on constate que les effets des mesures mises en place varient selon le rang des naissances. La chercheuse conclut en affirmant que les politiques qui encouragent l'implication du père et l'égalité des sexes sont associées positivement aux secondes naissances, alors que les politiques qui soutiennent la famille d'une manière plus globale sont associées positivement aux troisièmes naissances.

Finalement, Sophie Mathieu (2013), en proposant le concept de « dématernalisation des soins²³ », conclut que ce ne sont sans doute pas tant les politiques de conciliation travail-famille qui ont un effet positif sur la fécondité, mais plutôt l'effet de ces politiques sur la redistribution des tâches liées à la reproduction sociale en particulier. Il s'agit d'une hypothèse qui mérite d'être explorée.

Analyses des différentes mesures de la politique familiale au sein d'un même pays : exemples concrets

Dans le cadre de son mémoire de maîtrise, Nicolas Morin (2011) a réalisé une étude intitulée *Est-ce que les récentes bonifications des politiques sociales et familiales ont eu un impact sur le taux de fécondité?* Par une méthode des doubles différences, il compare un groupe expérimental (les Québécoises) et un groupe témoin (les Canadiennes des autres provinces). Les données utilisées sont tirées de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) des panels un à cinq, soit de 1993 à 2008 de Statistique Canada. L'effet du RQAP est calculé de manière combinée avec deux autres mesures, soit les garderies subventionnées et le Soutien aux enfants. Avec des effets significatifs de 5 %, ces politiques expliqueraient des augmentations de 2,96 points de pourcentage (2,44 points de pourcentage pour un effet significatif à 10 %) et de 3,34 points de pourcentages (2,92 points de pourcentage pour un effet significatif à 10 %) de probabilité d'avoir un enfant en 2007 et en 2008, respectivement. Il faut noter que cette estimation, en raison du modèle d'analyse utilisé appelé *population-averaged*, n'est pas généralisable à l'ensemble de la population. De plus, il est malheureusement impossible d'évaluer indépendamment l'effet du RQAP sur la fécondité, puisque d'autres politiques distinctes de celles instaurées dans le reste du Canada étaient déjà en vigueur au Québec. Cependant, puisque son ajout dans le modèle statistique augmente la probabilité de donner naissance, Nicolas Morin (2011) croit qu'il existe des raisons de penser qu'il aurait un effet positif sur la fécondité à partir de 2007. Ce qui est clair, c'est que la combinaison des trois mesures, en mettant en place des conditions favorables aux familles, s'avéra efficace pour augmenter les naissances au Québec.

Au Canada, Jean-Dominique Morency et Benoît Laplante (2010) constatent dans leur étude des effets faibles des politiques familiales sur l'augmentation de la fécondité. Plus précisément, les auteurs

²³ Ce concept est « un complément selon lequel ce serait d'abord la conciliation travail-famille qui aurait une influence positive sur les naissances. Il est suggéré qu'au-delà de la conciliation travail-famille, c'est davantage la marge de liberté que détiennent les mères face à l'obligation d'offrir des soins qui affecte le plus significativement la fécondité. Autrement dit, les décisions en matière de fécondité seraient moins le fruit de la capacité, pour les femmes, de concilier le travail gratuit et le travail rémunéré, que le soulagement du fardeau lié aux tâches de reproduction sociale. Le concept de dématernalisation permet ainsi de prendre en considération l'effet des stratégies de conciliation travail-famille officielles, qui jouent parfois un rôle déterminant dans les décisions en matière de fécondité » (Mathieu, 2013 : 256-257).

suggèrent que l'aide financière et les congés parentaux auraient des effets limités sur la première naissance des couples de travailleurs et travailleuses. Cependant, plusieurs autres facteurs entrent en ligne de compte : « Il semble que la décision qui conduit à la première naissance soit régie par deux mécanismes différents, selon que le revenu du couple est modeste ou non. Lorsque le revenu familial est modeste, la décision repose sur le montant des aides financières récurrentes; lorsque le revenu est moyen, la décision repose plutôt sur le montant des prestations de maternité qui compensent la perte de revenu pendant le congé de maternité. Dans tous les cas, l'emploi permanent de la conjointe joue un rôle déterminant. La propriété de la résidence familiale joue également un rôle important » (Morency et Laplante, 2010 : 201). Ainsi, le régime canadien de congés parentaux agirait sur la décision d'avoir un premier enfant, principalement chez les couples ayant un revenu moyen.

Analyses des effets d'une réforme des congés parentaux sur la fécondité au sein d'un pays donné

Certaines études s'attachent à l'effet sur la fécondité d'une mesure particulière des politiques familiales (ici, les congés parentaux) à la suite d'une réforme (instauration d'un congé paternel ou expansion du congé de maternité, par exemple). Ce type d'études ne prend pas en considération l'interaction des congés parentaux avec d'autres mesures au sein d'un même pays (les services de garde, par exemple). Il s'agit de la troisième approche adoptée par les chercheurs et les chercheuses pour traiter de la question de l'impact des congés parentaux sur la fécondité. Dans les études qui cherchent à évaluer l'effet d'une mesure précise, les analyses ne trouvent pas d'effets significatifs ou d'effets de faible ampleur. Par exemple, dans leur étude, Sara Cools, Jon H. Fiva et Lars Johannessen Kirkebøen (2011) explorent les effets de la réforme norvégienne de 1993, soit l'introduction de semaines de congé exclusives pour les pères, sur différentes variables, notamment la probabilité d'avoir un autre enfant. Les résultats indiquent qu'il n'y a aucun effet significatif du congé de paternité norvégien sur la fécondité. De la même manière, Qian Liu et Oskar Nordstrom Skans (2010) étudient la réforme suédoise de 1988 dans laquelle une extension du congé de parentalité (de 12 mois à 15 mois, avec un taux de remboursement de 90 % du salaire) a été prévue. Ils montrent qu'il n'y a pas d'effet significatif sur la fécondité. Par contre, ils constatent une faible réduction de la période qui précède la naissance du deuxième enfant chez les mères ayant un niveau élevé d'éducation.

Finalement, les résultats suggèrent que c'est plus le contexte général d'un pays donné, c'est-à-dire un ensemble de mesures, qui soutient le niveau de fécondité. À ce propos, Sophie Mathieu (2013) apporte une nuance qu'il nous semble essentiel de souligner : « La fécondité est le résultat systémique provenant d'attributs plus larges, mais aussi plus exhaustifs, que la somme des politiques familiales. D'ailleurs, la fécondité est parfois expliquée par des facteurs qui vont bien au-delà du domaine politique, tels que le prix des logements, les heures d'enseignement, les heures d'ouverture des services publics, le désir d'avoir un enfant d'un certain sexe, etc. » (Mathieu, 2013 : 269). Évidemment, les changements dans les taux de fécondité peuvent aussi être influencés par une transformation des attitudes et des normes sociales relatives à la procréation au sein du pays ou, encore, par le contexte économique, par exemple. En effet, il est probable que les différentes mesures des politiques familiales provoquent différentes réactions selon le

contexte économique. Comme le précise Sophie Mathieu (2013), « [e]n période de ralentissement économique, un long congé parental peut avoir un effet dissuasif sur la participation des femmes au marché du travail et un effet positif sur le nombre de naissances » (Mathieu, 2013 : 269), par exemple. Bref, plusieurs facteurs entrent en ligne de compte, ce qui explique la difficulté pour les chercheurs et les chercheuses d'estimer clairement l'effet indépendant des congés parentaux sur la fécondité.

Conclusion du thème : Les régimes de congés parentaux influencent-ils la natalité et la fécondité?

Il est très difficile de répondre à cette question, puisque les études adoptent des approches différentes qui ont chacune leurs limites. L'effet des congés parentaux demeure dans la plupart des cas incertain et reste difficile à qualifier, mais les études consultées portent à croire que la disponibilité des congés parentaux exerce un effet sur le calendrier des naissances en réduisant l'espace entre celles-ci, mais n'influencerait pas le nombre total de naissances par femme. De plus, cette revue de la littérature a permis de constater que l'effet des différentes politiques familiales sur la fécondité n'est pas homogène et qu'il varie selon le régime providentiel, le rang des naissances et les caractéristiques des couples.

Dans le cas d'une majorité des études explorant l'effet des congés parentaux, l'évaluation de l'effet s'avère partielle, puisqu'elle ne prend pas en considération l'interaction de cette mesure particulière avec d'autres mesures pouvant influencer les décisions d'avoir ou non d'autres enfants ou les effets de contexte. Cela peut expliquer les faibles résultats, puisque les politiques familiales semblent agir comme un tout permettant d'instaurer des conditions favorables à la venue d'un ou de plusieurs enfants. En fait, la présente revue de la littérature montre que la fécondité dépend d'une multitude de facteurs en plus des politiques familiales et sociales. Cela étant dit, nous pouvons conclure à un effet positif, bien que limité, des congés parentaux après la naissance d'un enfant sur la fécondité, puisque, ultimement, ils contribuent, en interaction avec l'ensemble d'autres facteurs, à établir des conditions favorables pour les familles.

Conclusion générale

Cette recension des écrits n'a évidemment pas la prétention d'être exhaustive. L'objectif principal était plutôt de rapporter les principaux points soulevés dans les recherches récentes (2010-2015) sur les impacts des régimes de congés parentaux similaires à celui instauré au Québec depuis 2006. Plus précisément, la question de recherche principale qui a orienté cette revue de la littérature est la suivante : quelles sont les principales retombées sociales attribuables à l'instauration du Régime québécois d'assurance parentale et, plus globalement, à des régimes de congés parentaux comparables ailleurs dans le monde? Il est très difficile d'arriver à des résultats probants pour répondre à cette question, puisque les études adoptent des approches différentes qui ont chacune leurs limites.

La plupart des études sont transversales, c'est-à-dire qu'elles explorent une association statistique, et non pas une relation causale, entre la prise de congé ou l'exposition à des mesures de congés parentaux et différentes variables. Toutefois, les associations ainsi mises en évidence sont vulnérables à des problèmes d'endogénéité. Les études utilisant une variation transversale dans la prise de congé chez les parents pour estimer les effets des congés parentaux ne peuvent pas contrôler l'hétérogénéité non observée dans les préférences, les croyances, les motivations et les contraintes du milieu de travail sur le plan individuel, par exemple. Ainsi, les résultats de ce type d'études ne peuvent être interprétés comme des estimations causales, mais uniquement comme des associations informatives.

Les études comparatives par pays se heurtent à une limite similaire. En effet, plusieurs études comparatives entre pays notent des différences sur la division sexuelle des tâches au sein du couple selon les différents régimes de congés parentaux, par exemple. Cependant, il est problématique d'interpréter ces associations comme des relations causales, puisque les résultats peuvent être biaisés par l'omission de variables à l'échelle nationale, telles que les contextes institutionnels ou normatifs. Bref, il est difficile, voire impossible de déterminer les effets de causalité à l'aide de données transnationales, puisque ni les individus participant à l'étude ni les pays ne sont assignés aléatoirement à différentes politiques de congés parentaux.

Il est donc important de noter que les résultats empiriques et les données probantes permettant de mesurer directement et indépendamment les impacts des congés parentaux sont rares. En effet, il existe relativement peu de résultats présentant les bénéfices de tels programmes par des relations causales. Cependant, dans la littérature consultée, quelques études ont exploité des expériences dites « quasi-naturelles », dans lesquelles le régime de congés parentaux d'un pays donné a subi des modifications. Dans ce type d'études, puisque la réforme est provoquée par des changements politiques, l'affectation au congé parental bonifié se fait aléatoirement. Ce modèle d'analyse amène les chercheurs et les chercheuses à prétendre à l'identification d'effets causaux en comparant les résultats avant et après la réforme. Évidemment, l'interprétation en matière de relations causales peut être problématique, puisqu'il est possible que les normes sociales aient évolué conjointement et que ce soit cette évolution qui explique les associations observées. Cette critique s'applique surtout aux études qui examinent des effets à long terme.

Généralement, cette revue de la littérature nous permet de montrer qu'une attention insuffisante a été portée à la compréhension des mécanismes de causalité. De plus, trop peu d'études qualitatives se sont penchées sur les retombées sociales des congés parentaux. Dans la majorité des articles consultés, des méthodes statistiques parviennent à rendre compte d'associations, sans explorer davantage les processus ou les mécanismes sous-jacents par lesquels les congés parentaux influent sur différents aspects sociaux. Pour ce faire, plus d'études qualitatives devraient être réalisées. Évidemment, l'inférence statistique sera impossible pour ce type d'études, mais elles viseront une meilleure compréhension des mécanismes sous-jacents pouvant expliquer les associations trouvées dans les études quantitatives.

La diversité des études récentes portant sur les impacts des régimes de congés parentaux semblables à ceux instaurés actuellement au Québec a soulevé un problème majeur de comparaison dans cette revue de la littérature. Certaines sont basées sur des données internationales longitudinales, tandis que d'autres évaluent les effets d'une réforme à un moment donné dans un pays précis. Il devient difficile de comparer les résultats d'une analyse à l'autre. Cette difficulté est expliquée, entre autres, par des différences de contexte (différents pays, différents régimes, différentes normes sociales et culturelles, etc.). Il est donc difficile de prétendre de prime abord à des conclusions unanimes. L'effet des congés parentaux demeure dans la plupart des cas incertain et reste difficile à qualifier, mais plusieurs résultats portent à croire que les congés parentaux payés ont des effets, mais souvent limités, sur divers enjeux.

Il ressort tout de même de la littérature que la disponibilité des congés parentaux à la suite de la naissance d'un enfant exerce un effet positif, mais faible, sur la fécondité. En agissant en interaction avec d'autres mesures des politiques familiales, les congés parentaux payés instaurent des conditions favorables à la venue d'un ou de plusieurs enfants pour les familles. Parmi les constatations les plus souvent faites dans les études, nous trouvons un effet positif, bien que souvent faible, des congés parentaux sur la santé mentale des mères. Plus précisément, les congés payés auraient comme effet de réduire la dépression et l'anxiété des mères. Par contre, en ce qui concerne la santé physique des mères, la littérature explorée n'arrive pas à des résultats concluants.

La littérature récente montre un engouement pour la recherche de bénéfices des congés parentaux sur les pères. Les études suggèrent qu'une durée minimale de congé (excédant quelques semaines) à prendre pour les pères serait nécessaire pour qu'il y ait réellement des effets à long terme sur leur implication dans les tâches domestiques et les soins aux enfants. Bien que les congés parentaux semblent globalement améliorer l'égalité entre les genres au sein de la sphère privée, il faut souligner que certaines études montrent que, malgré les attentes, le congé de paternité n'est pas, *a priori*, garant du soutien de la femme durant la période du post-partum ni à long terme. De plus, la littérature indique que les impacts sur les pères diffèrent selon la durée de leur congé, leurs caractéristiques individuelles et les différentes tâches. La revue de la littérature est par contre unanime sur le fait que la mise en place de congés paternels non transférables à la mère et bien rémunérés augmente la prise de congé par les pères et, ultimement, le temps passé avec l'enfant.

Cette revue de la littérature montre également que la santé des enfants n'est pas affectée par les congés parentaux, ou l'est très modérément. Cependant, la durée du congé payé accordé aux mères serait déterminante pour la durée de l'allaitement maternel. En ce qui concerne les effets des régimes de congés parentaux sur les performances scolaires et sur le développement cognitif et comportemental des enfants

à long terme, les résultats des études sont contradictoires. Certaines études suggèrent que les congés parentaux n'auraient pas d'effets, ou seulement des effets pour des sous-groupes d'enfants (selon les caractéristiques des mères, des pères, etc.) sur le développement des enfants, tandis que d'autres études trouvent des effets des congés parentaux sur les taux de décrochage scolaire, d'entrée au collège et de revenus à l'âge de 30 ans.

Finalement, on peut retenir de la revue de la littérature présentée dans ce rapport que le soutien du milieu de travail est un élément fondamental à la réussite des politiques de congés parentaux. De plus, bien que des législations protègent les droits des parents de faire usage des congés parentaux et assurent leur poste jusqu'à leur retour au travail, il semble que le soutien organisationnel varie selon les milieux de travail. En effet, le soutien de la part des collègues et des employeurs est susceptible d'encourager ou de décourager les parents d'utiliser leur congé et d'augmenter ou de réduire la durée de celui-ci. De ce fait, la littérature montre que des efforts restent à faire pour que les nouveaux parents puissent prendre un congé sans ressentir des craintes quant à de potentielles conséquences négatives sur leurs carrières, par exemple.

Pour conclure, malgré le fait que les constatations générales tendent vers des retombées sociales des congés parentaux, il est important de rappeler que ces impacts peuvent varier en fonction des caractéristiques des parents (éducation, revenus, etc.) et des pays (normes sociales, autres mesures de la politique familiale, etc.) et qu'il est difficile de généraliser pour l'ensemble des pays étudiés ainsi que pour toutes les tranches de la population.

Annexe

Tableau 1. Caractéristiques des congés de maternité, de paternité, de parentalité et d'adoption dans les pays sélectionnés pour la revue de la littérature ^{24 25}

	Congé de maternité	Congé de parentalité	Congé de paternité	Congé d'adoption
Québec (régime de base)	15 semaines à 75 % du salaire ou 18 semaines à 70 % du salaire *maximum de 70 000 \$ par année	25 semaines partageables à 75 % du salaire ou 32 semaines partageables, dont 7 semaines à 70 % du salaire et 25 semaines à 55 % du salaire *maximum de 70 000 \$ par année	3 semaines à 75 % du salaire ou 5 semaines à 70 % du salaire *maximum de 70 000 \$ par année	28 semaines partageables à 75 % du salaire ou 37 semaines partageables, dont 12 semaines à 70 % du salaire et 25 semaines à 55 % du salaire *maximum de 70 000 \$ par année
Australie	18 semaines payées au salaire minimum du pays	52 semaines non payées pour chaque parent (y compris leur nombre de semaines respectives du congé de maternité et de paternité)	2 semaines payées au salaire minimum du pays	52 semaines non payées pour chaque parent
Canada (sauf Québec)	15 semaines à 55 % du salaire *maximum de 524 \$ par semaine	35 semaines partageables à 55 % du salaire *maximum de 524 \$ par semaine ou 49 500 \$ par année	Aucun	35 semaines partageables à 55 % du salaire *maximum de 524 \$ par semaine
Danemark	18 semaines - Pour les employées du secteur public :	32 semaines pour chaque parent, dont un seul des congés	2 semaines à 100 % du salaire	64 semaines divisées également entre

²⁴ Il est à noter que tous les montants indiqués ici sont en dollars canadiens et en date du 18 août 2015. Ce tableau n'inclut pas les montants forfaitaires, les bonus ou les crédits d'impôt instaurés dans certains pays, comme pour une grossesse multiple ou une séparation égalitaire des congés parentaux.

²⁵ Les données contenues dans ce tableau sont principalement tirées des deux sources suivantes : *Les congés parentaux dans le monde* et *International review of leave policies and related research 2015*. La situation de certains pays a pu changer depuis.

	payées à 100 % du salaire *maximum de 803,24 \$ par semaine - Pour les employées du secteur privé : pourcentage du remboursement à négocier avec l'employeur	est payé à 100 % du salaire *maximum de 803,24 \$ par semaine **possibilité d'étendre à 46 semaines	*maximum de 803,24 \$	les parents, dont 32 semaines remboursées à 100 % du salaire *maximum de 803,24 \$ par semaine **2 semaines doivent être prises par les deux parents
Finlande	105 jours ouvrables, dont 56 jours à 90 % du salaire de l'année précédente (maximum de 81 153,70 \$ par année) et le reste du congé de maternité à 70 % du salaire de l'année précédente (maximum de 52 495,79 \$ par année)	158 jours ouvrables partageables, dont les 30 premiers jours à 75 % du salaire de l'année précédente (maximum de 81 153,70 \$ par année) et le reste du congé de parentalité payé à 70 % du salaire de l'année précédente (maximum de 52 495,79 \$ par année)	54 jours ouvrables, dont les 30 premiers jours à 75 % du salaire de l'année précédente (maximum de 81 153,70 \$ par année) et le reste du congé de paternité payé à 70 % du salaire de l'année précédente (maximum de 52 495,79 \$ par année)	Si l'enfant a 7 ans ou moins au moment de l'adoption : 234 jours ouvrables, selon les modalités du congé de parentalité, et 54 jours ouvrables réservés au père, selon les modalités du congé de paternité
France	16 semaines - Pour les employées du secteur public : payées à 100 % du salaire (maximum de 4 569,24 \$ par mois) - Pour les employées du secteur privé : pourcentage du remboursement laissé à la discrétion de l'employeur *Durée totale du congé de maternité dépend du nombre d'enfants à la charge de la mère	Montant forfaitaire : l'allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant (pendant 3 ans, entre environ 40 000 \$ et 74 000 \$ par année selon le nombre d'enfants à charge) et la prestation partagée d'éducation de l'enfant (durée selon le nombre d'enfants, 196,56 \$ et 527,08 \$ par mois selon que les parents travaillent à temps plein, à	11 jours - Pour les employées du secteur public : payées à 100 % du salaire (maximum de 4 569,24 \$ par mois) - Pour les employées du secteur privé : pourcentage du remboursement laissé à la discrétion de l'employeur	Mêmes modalités que le congé de parentalité

		temps partiel ou sont en arrêt de travail)		
Islande	3 mois à 80 % du salaire (pour un maximum de 3 393 \$ par mois)	3 mois partageables entre les parents (pour un maximum de 3 393 \$ par mois)	3 mois à 80 % du salaire (pour un maximum de 3 393 \$ par mois)	Mêmes modalités que le congé de parentalité si l'enfant a 8 ans ou moins au moment de l'adoption
Norvège	Aucun, mais une partie du congé de parentalité est réservée à la mère	46 semaines partageables à 100 % du salaire ou 56 semaines partageables à 80 % du salaire (maximum de 88 772,94 \$ par année) *10 semaines sont réservées pour chaque parent, les autres semaines sont partageables	2 semaines non payées, mais une partie du congé de parentalité est réservée au père	Mêmes modalités que le congé de parentalité (moins les 10 semaines réservées à la mère)
Suède	Aucun, mais une partie du congé de parentalité est réservé pour chaque parent	480 jours par famille, dont 390 jours à 77,6 % du salaire (maximum de 68 390, 11 \$ par année) et 90 jours à 28,83 \$ par jour *Les parents non admissibles au remboursement de 77,6 % ont droit à 34,59 \$ par jour pendant 480 jours **60 jours sont réservés pour chacun des parents	Aucun, mais une partie du congé de parentalité est réservé pour chaque parent	5 jours pour chaque parent (ou 10 jours pour un seul parent) à 80 % du salaire

Références bibliographiques

- AITKEN, Z., C. C. GARRETT, B. HEWITT, L. KEOGH, J. S. HOCKING et A. M. KAVANAGH (2015). "The maternal health outcomes of paid maternity leave: A systematic review", *Social Science & Medicine*, 130, 32-41.
- ALLEN, T. D. et coll. (2014). "The link between national paid leave policy and work-family conflict among married working parents", *Applied Psychology*, 63(1), 5-28.
- ARNALDS, Á. A., G. B. EYDAL et I. V. GÍSLASON (2013). "Equal rights to paid parental leave and caring fathers-the case of Iceland", *Stjórnmal og stjórnsýsla*, 9(2), 323-344.
- AVENDANO, M., L. F. BERKMAN, A. BRUGIAVINI et G. PASINI (2015). "The long-run effect of maternity leave benefits on mental health: Evidence from European countries", *Social Science & Medicine*, 132, 45-53.
- BAIRD, M. et M. O'BRIEN (2015). "Dynamics of parental leave in Anglophone countries: the paradox of state expansion in liberal welfare regimes", *Community, Work & Family*, 18(2), 198-217.
- BAKER, M. et K. MILLIGAN (2015). "Maternity leave and children's cognitive and behavioral development", *Journal of Population Economics*, 28(2), 373-391.
- BAMBRA, C. (2004). "The worlds of welfare: illusory and gender blind?", *Social Policy and Society*, 3(03), p. 201-211.
- BEAUJOT, R., C. J. DU et Z. RAVANERA (2013). "Family Policies in Quebec and the Rest of Canada: Implications for Fertility, Child-Care, Women's Paid Work, and Child Development Indicators", *Canadian Public Policy*, 39(2), 221-240.
- BERDAHL, J. L. et S. H. MOON (2013). "Workplace Mistreatment of Middle Class Workers Based on Sex, Parenthood, and Caregiving", *Journal of Social Issues*, 69(2), 341-366.
- BOLL, C., J. LEPPIN et N. REICH (2014). "Paternal childcare and parental leave policies: evidence from industrialized countries", *Review of Economics of the Household*, 12(1), 129-158.
- BORRELL, C., L. PALÈNCIA, C. MUNTANER, M. URQUÍA, D. MALMUSI et P. O'CAMPO (2014). "Influence of macrosocial policies on women's health and gender inequalities in health", *Epidemiologic reviews*, 36(1), 31-48.
- BROADWAY, B., G. KALB, D. KUEHNLE et M. MAEDER (2015). *The Effect of Paid Parental Leave on Child Health in Australia*, Melbourne Institute of Applied Economic and Social Research.
- CARNEIRO, P., K. V. LØKEN et K. G. SALVANES (2015). "A Flying Start? Maternity Leave Benefits and Long-Run Outcomes of Children", *Journal of Political Economy*, 123(2), 365-412.
- CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE (2014). *Rapport annuel*, gouvernement du Québec [En ligne] [http://www.cgap.gouv.qc.ca/publications/pdf/cgap_rag_2014.pdf].
- CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE (2016). « Les régimes parentaux dans le monde », mise à jour du document *Dispositions des régimes d'assurance parentale dans certains*

pays d'Europe : comparaison avec le Québec, gouvernement du Québec [En ligne]
[<http://www.cgap.gouv.qc.ca/publications/autres.asp>].

- COOKLIN, A. R., H. J. ROWE et J. R. FISHER (2012). "Paid parental leave supports breastfeeding and mother-infant relationship: a prospective investigation of maternal postpartum employment", *Australian and New Zealand journal of public health*, 36(3), 249-256.
- COOLS, S., J. H. FIVA et L. J. KIRKEBØEN (2011). *Causal effects of paternity leave on children and parents*, Social science research network, CESifo Working Paper Series No. 3513.
- DAHL, G. B., K. V. LØKEN et M. MOGSTAD (2014). "Peer Effects in Program Participation", *American Economic Review*, 104(7), 2049-2074.
- DAHL, G. B., K. V. LØKEN, M. MOGSTAD et K. V. SALVANES (2013). *What is the case for paid maternity leave?* (No. w19595), National Bureau of Economic Research.
- DE MONTIGNY, F. et K. ST-ARNEAULT (2013). *La place des pères dans les politiques publiques en périnatalité et petite enfance : Le père est-il considéré comme un déterminant de la santé et du développement de l'enfant?*, Gatineau, Québec, CERIF, Université du Québec en Outaouais.
- DEARING, H. (2015). *Does parental leave influence the gender division of labour? Recent empirical findings from Europe*, Vienne, Institute for Social Policy.
- DUVANDER, A. Z. (2014). "How long should parental leave be? Attitudes to gender equality, family, and work as determinants of women's and men's parental leave in Sweden", *Journal of family issues*, 35(7), 909-926.
- DUVANDER, A. Z. et M. JOHANSSON (2012). "What are the effects of reforms promoting fathers' parental leave use?", *Journal of European Social Policy*, 22(3), 319-330.
- DUVANDER, A. Z., T. LAPPEGÅRD et G. ANDERSSON (2010). "Family policy and fertility: Fathers' and mothers' use of parental leave and continued childbearing in Norway and Sweden", *Journal of European Social Policy*, 20(1), 45-57.
- EKBERG, J., R. ERIKSSON et G. FRIEBEL (2013). "Parental leave – A policy evaluation of the Swedish 'Daddy-Month' reform", *Journal of Public Economics*, 97, 131-143.
- ESPING-ANDERSEN, G. (1999) [1990]. « Les trois économies politiques de l'État-providence », dans *Les trois mondes de l'État providence*, Paris, Presses universitaires de France, 21-49.
- EYDAL, G. B., I. V. GÍSLASON, T. ROSTGAARD, B. BRANDTH, A. Z. DUVANDER et J. LAMMI-TASKULA (2015). "Trends in parental leave in the Nordic countries: has the forward march of gender equality halted?", *Community, Work & Family*, 18(2), 167-181.
- FARSTAD, G. R. (2015). "Difference and equality: Icelandic parents' division of parental leave within the context of a childcare gap", *Community, Work & Family*, 18(3), 351-367.
- FINDLAY, L. C. et D. E. KOHEN (2012). *Leave practices of parents after the birth or adoption of young children*. Ottawa, Statistique Canada.

- FLACKING, R., F. DYKES et U. EWALD (2010). "The influence of fathers' socioeconomic status and paternity leave on breastfeeding duration: A population based cohort study", *Scandinavian journal of public health*, 38, 337-343.
- HAAS, L. et T. ROSTGAARD (2011). "Fathers' rights to paid parental leave in the Nordic countries: consequences for the gendered division of leave", *Community, Work & Family*, 14(2), 177-195.
- HARVEY, V. (2014). « L'homme au foyer avec bébé : Les congés de paternité en Islande », *Aspects sociologiques*, 21(1), 85-110.
- HOOK, J. L. (2010). "Gender Inequality in the Welfare State: Sex Segregation in Housework, 1965-2003", *American Journal of Sociology*, 115(5), 1480-1523.
- JOHANSSON, K., P. WENNBERG et A. HAMMARSTRÖM (2014). "Parental leave and increased physical activity of fathers and mothers—results from the Northern Swedish Cohort", *The European Journal of Public Health*, 24(6), 935-940.
- KORPI, W. (2000). "Faces of inequality: gender, class, and patterns of inequalities in different types of welfare states", *Social Politics: international studies in gender, state & society*, 7(2), 127-191.
- KOTSADAM, A. et H. FINSERAAS (2011). "The state intervenes in the battle of the sexes: Causal effects of paternity leave", *Social Science & Research*, 40(6), 1611-1622.
- KOTSADAM, A. et H. FINSERAAS (2013). "Causal Effects of Parental Leave on Adolescents' Household Work", *Social forces*, 92(1), 329-351.
- LAPIERRE-ADAMCYK, É. (2010). « L'évolution de la fécondité et la politique familiale québécoise », *Santé, Société et Solidarité*, 2, 63-73.
- LAPPEGÅRD, T. (2010). "Family policies and fertility in Norway", *European Journal of Population/Revue européenne de Démographie*, 26(1), 99-116.
- LETABLIER, M. T. et N. ST-AMOUR (2010). « Politiques de conciliation travail-famille : comparaison France-Québec », *Santé, Société et Solidarité*, 2, 97-107.
- LEVTOV, R., N. VAN DER GAAG, M. GREENE, M. KAUFMAN et G. BARKER (2015). *State of the World's Fathers: A MenCare Advocacy Publication*, Washington, DC, Promundo, Rutgers, Save the Children, Sonke Gender Justice, and the MenEngage Alliance.
- LEWIS, J. (1992). "Gender and the development of welfare regimes", *Journal of European Social Policy*, 2(3), 159-173.
- LIU, Q. et O. N. SKANS (2010). "The duration of paid parental leave and children's scholastic performance", *The B.E. Journal of Economic Analysis & Policy*, 10(1), article 3.
- LUCI, A. et O. THÉVENON (2011). « La fécondité remonte dans les pays de l'OCDE : est-ce dû au progrès économique? », *Population et sociétés*, 481, 1-4.
- LUCI-GREULICH, A. et O. THÉVENON (2013). "The impact of family policies on fertility trends in developed countries", *European Journal of Population/Revue européenne de Démographie*, 29(4), 387-416.

- MÅNSDOTTER, A. et A. LUNDIN (2010). “How do masculinity, paternity leave, and mortality associate? – A study of fathers in the Swedish parental & child cohort of 1988/89”, *Social science & medicine*, 71(3), 576-583.
- MÅNSDOTTER, A., M. LUNDBERG et L. LINDHOLM (2012). “How does gender equality progress link to alcohol care and death? A registry study of the Swedish parental cohort of 1988/1989”, *Journal of public health policy*, 33(1), 105-118.
- MATHIEU, S. (2013). « Entre l’effet tempo et l’effet quantum : une analyse de l’effet des politiques familiales sur la fécondité dans les pays avancés », *Sociologie et sociétés*, 45(1), 255-276.
- McKAY, L. et A. DOUCET (2010). “‘Whitout Taking Away Her Leave’: A Canadian Case Study of Couples’ Decisions on Fathers’ Use of Paid Parental Leave”, *Fathering*, 8(3), 300-320.
- MERCIER, N. (2015). « Les vertus du congé de paternité », *L’Actualité* [En ligne] [<http://www.lactualite.com/societe/les-vertus-du-conge-de-paternite-2/>].
- METCALFE, A., M. VEKVED et S. C. TOUGH (2014). “Educational Attainment, Perception of Workplace Support and Its Influence on Timing of Childbearing for Canadian Women: A Cross-Sectional Study”, *Maternal and child health journal*, 18(7), 1675-1682.
- MORENCY, J. D. et B. LAPLANTE (2010). « L’action publique et la première naissance au Canada », *Cahiers québécois de démographie*, 39(2), 201 à 241.
- MORIN, N. (2011). *Est-ce que les récentes bonifications des politiques sociales et familiales ont eu un impact sur le taux de fécondité?*, mémoire de maîtrise en économie, Université de Montréal.
- MOSS, P. (2015). *11th International Review of Leave Policies and Related Research*, International Network on Leave Policies and Research, Institute of Education, Université de Londres [En ligne] [http://www.leavenetwork.org/fileadmin/Leavenetwork/Annual_reviews/2015_full_review3_final_8july.pdf]
- NAZ, G. (2010). “Usage of parental leave by fathers in Norway”, *International Journal of Sociology and Social Policy*, 30(5/6), 313-325.
- ORLOFF, A. S. (2009). “Gendering the comparative analysis of welfare states: an unfinished agenda”, *Sociological Theory*, 27(3), 317–343.
- PARÉ, S. (2015). *L’impact de la politique québécoise du congé parental de 2006 sur le développement et la santé des enfants*, mémoire de maîtrise en économie, Université de Montréal.
- PATNAIK, A. (2014). *Reserving Time for Daddy: The Short and Long-Run Consequences of Fathers’ Quotas*, Social Science Research Network [<http://ssrn.com/abstract=2475970>].
- RASMUSSEN, A. W. (2010). “Increasing the length of parents’ birth-related leave: The effect on children’s long-term educational outcomes”, *Labour Economics*, 17(1), 91-100.
- REGE, M. et I. F. SOLLI (2010). *The Impact of Paternity Leave on Long-Term Father Involvement*, Social science research network, CESifo Working Paper Series No. 3130.

- REGE, M. et I. F. SOLLI (2013). "The impact of paternity leave on fathers' future earnings", *Demography*, 50(6), 2255-2277.
- REHEL, E. M. (2014). "When dad stays home too paternity leave, gender, and parenting", *Gender & Society*, 28(1), 110-132.
- RHODES, R. E., C. M. BLANCHARD, C. BENOIT, R. LEVY-MILNE, P. J. NAYLOR, D. S. DOWNS et D. E. WARBURTON (2014). "Physical activity and sedentary behavior across 12 months in cohort samples of couples without children, expecting their first child, and expecting their second child", *Journal of behavioral medicine*, 37(3), 533-542.
- ROBITAILLE, V. (2014). *Le congé parental et son impact sur la santé des mères québécoises*, mémoire de maîtrise en économie, Université du Québec à Montréal.
- SAINSBURY, D. (1999). *Gender and Welfare State Regimes*, New York, Oxford University Press.
- SCHÖBER, P. S. (2014). *Daddy Leave: Does It Change the Gender Division of Domestic Work?* (No. 46), DIW Roundup, Politik im Fokus.
- SÉJOURNÉ, N., M. BEAUMÉ, V. VASLOT et H. CHABROL (2012). « Effets du congé de paternité sur la dépression du post-partum maternelle », *Gynécologie, obstétrique & fertilité*, 40(6), 360-364.
- STIER, H., N. LEWIN-EPSTEIN et M. BRAUN (2012). "Work-family conflict in comparative perspective: The role of social policies", *Research in Social Stratification and Mobility*, 30(3), 265-279.
- THÉVENON, O. (2014). « Évaluer l'impact des politiques familiales sur la fécondité », *Informations sociales*, (3), 50-62.
- TREMBLAY, D. G. (2010). « Viser la conciliation emploi-famille au Québec : des politiques pour les enfants et/ou les mères? », *Informations sociales*, (4), 106-113.
- TREMBLAY, D. G. et É. GENIN (2011). "Parental leave: an important employee right, but an organizational challenge", *Employee Responsibilities and Rights Journal*, 23(4), 249-268.
- TREMBLAY, D.-G., A. DOUCET et L. McKAY (2015). *Le congé parental et la politique familiale au Québec : une innovation sociale du monde francophone dans la mer anglophone de l'Amérique du Nord*, Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales, Collection Études théoriques, Montréal, UQAM.
- TURCK, D. (Comité de nutrition de la société française de pédiatrie et coll.). « Allaitement maternel : les bénéfices pour la santé de l'enfant et de sa mère », *Archives de pédiatrie*, 2005, vol. 12, p. S145-S165.
- UGRENINOV, E. (2013). "Can family policy reduce mothers' sick leave absence? A causal analysis of the Norwegian paternity leave reform", *Journal of Family and Economic Issues*, 34(4), 435-446.
- WELLS, M. B. et A. SARKADI (2012). "Do father-friendly policies promote father-friendly child-rearing practices? A review of Swedish parental leave and child health centers", *Journal of Child and Family Studies*, 21(1), 25-31.

- WHITEHOUSE, G., H. ROMANIUK, N. LUCAS et J. NICHOLSON (2012). "Leave Duration After Childbirth: Impacts on Maternal Mental Health, Parenting, and Couple Relationships in Australian Two-Parent Families", *Journal of Family Issues*, 34(10), 1356-1378.
- WINDEBANK, J. (2012). "Social policy and gender divisions of domestic and care work in France", *Modern & Contemporary France*, 20(1), 21-35.
- ZHELYAZKOVA, N. (2013). *Fathers' use of parental leave. What do we know?*, United Nations University-MERIT Working Papers Series, ISSN 1871-9872.

**Conseil de gestion
de l'assurance
parentale**

Québec

